



# BILAN ANNUEL

Année 2020

## Table des matières

LES GRANDS PRINCIPES.....	3
Modèle économique.....	3
Gouvernance.....	3
L'assemblée générale.....	4
Le Conseil d'Administration.....	4
Le Bureau.....	5
Les commissions, lien entre le stratégique et l'opérationnel.....	5
L'équipe technique.....	6
L'OFFRE DE SERVICES.....	7
Le financement des plans de formation.....	7
Les accompagnements employeurs.....	8
La programmation.....	8
Relance.....	9
Actions de communication : outil de la transparence et l'accompagnement.....	9
Le système d'information : dématérialisation et proximité.....	10
BILAN DE L'ACTIVITE.....	11
Le financement des plans de formation.....	11
Les chiffres clés des financements des plans de formation.....	11
Evolution des engagements par mois.....	12
Un nombre de dossiers financés en baisse mais des montants engagés stables.....	12
Une progression de la subrogation boostée par les pratiques des entreprises de moins de 10 salariées.....	15
Focus sur les entreprises bénéficiaires.....	15
Focus sur les stagiaires.....	20
Focus sur les organismes de formation.....	25
Les actions de la programmation 2020.....	26
Introduction : quelques données globalisées.....	26
Focus sur l'action de la programmation 2020.....	26
Les chiffres clés des actions conventionnées et réalisées en 2020.....	28
Les bénéficiaires des actions de la programmation 2020.....	29
Impact des actions de la programmation.....	30
Concernant le taux d'acquisition des compétences.....	31

Focus sur les actions de la programmation conventionnées en 2019 mais réalisée en 2020 .....	31
Les chiffres clés des actions de la programmation conventionnées en 2019 mais réalisées en 2020.....	32
Les bénéficiaires des actions 2019 réalisés en 2020 .....	33
Impact des actions de formation.....	34
<b>BILAN FINANCIER.....</b>	<b>36</b>
Excédent au 31 décembre 2020 .....	36
Ressources .....	36
Répartition des ressources par nature.....	36
Répartition des recettes par mois.....	37
Dépenses .....	37
Dépenses par objet .....	38
Dépenses par nature .....	38
Charges de fonctionnement .....	39
Charges de formation .....	39
Frais de gestion .....	39
Point sur le système d'information .....	41
Perspectives .....	43
Annexes.....	44

## LES GRANDS PRINCIPES

### Modèle économique

Le Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation collecte une cotisation patronale pour la redistribuer sous la forme d'une offre de services visant à faciliter et promouvoir la formation professionnelle continue des salariés.

La contribution, effective depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017, est constituée par le versement par tous les employeurs du privé, de 0,2 % de leur masse salariale, plafonnée à la tranche 1 du RUAMM et collectée par la CAFAT.

Cette cotisation ouvre les droits de l'employeur au Fonds.

Les employeurs qui le souhaitent peuvent procéder à des versements volontaires sous deux formes :

- Soit les reliquats de leur 0,7% que les employeurs choisissent de verser au Fonds plutôt qu'au Trésor, (et qui viennent alimenter l'enveloppe mutualisée)
- Soit un versement qui alimente l'enveloppe droit de tirage, et qui est un compte propre à l'employeur. Il peut l'utiliser dans la limite de l'abondement effectué moins les frais de gestion.

Le budget du FIAF a été estimé à environ 400 millions sur une année pleine auquel il faut ajouter les versements volontaires potentiels.

L'offre de services du Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation se décline en :

- Diagnostic, conseil et accompagnement des employeurs et des branches dans l'élaboration de leur plan de formation, et dans la rédaction de leurs cahiers des charges,
- Financement de plans de formation,
- Achat de formations auprès des organismes agréés en Nouvelle-Calédonie (et, si besoin, à l'extérieur),
- Recherche de co-financements,
- Etudes dans le secteur de l'emploi et de la formation.

### Gouvernance

Le FIAF est une association loi 1901, gérée paritairement. Il a été créé par la volonté des partenaires sociaux.

Le Conseil d'Administration regroupe douze titulaires (et douze suppléants) issus des organisations patronales et salariales suivantes : U2P, MEDEF, CPME, COGETRA, UT CFE-CGC, USTKE, USOENC, CSTNC et CSTC-FO depuis le 8 juin 2020, date de l'approbation des nouveaux statuts du FIAF.

L'association est créée fin 2015 et entérinée lors de l'AG constitutive en date du 2 février 2016. Le Fonds démarre son activité le 1<sup>er</sup> avril 2017, à l'issue du vote et de la promulgation de la loi du Pays n° 2017-7 du 21 mars 2017 relative à la formation tout au long de la vie et de la délibération 58/CP du 30 mars 2017.

Les statuts du FIAF prévoient un Conseil d'administration de 24 administrateurs (12 titulaires et 12 suppléants, la moitié constitué par le collège patronal et l'autre moitié par le collège salariés) ainsi qu'un Bureau composé de 6 membres.

Les changements de statuts interviennent en juin 2020 (dont le vote en AG est repoussé en raison de la crise sanitaire) avec la mise en place d'une assemblée générale ouverte, et indépendante du Conseil d'administration. Le rôle des membres (les organisations syndicales et patronales) est ainsi mis en avant, dans une réaffirmation et une consolidation des principes paritaires du Fonds Interprofessionnel d'assurance formation.

Le Conseil d'administration est garant des lignes stratégiques.

### *L'assemblée générale*

Les assemblées générales qui se sont tenues en 2020 le sont sur l'ancien modèle, le CA étant convoqué en assemblée générale.

- L'AGO du 5 mai 2020 s'est tenue pour approuver les comptes 2019 suivi le même jour d'une AGE permettant la prorogation des mandats du Conseil d'administration et du Bureau jusqu'à l'adoption des nouveaux statuts
- L'AGE du 03 juin a permis d'acter la rénovation des statuts

### *Le Conseil d'Administration*

En 2020 le conseil d'administration du FIAF est dirigé par 19 administrateurs, la CSTNC n'ayant pas désigné de suppléant jusqu'en juin 2020. Le 03 juin 2020, date d'effectivité des nouveaux statuts, le FIAF compte 20 administrateurs sur les 24 prévus, la CSTNC n'ayant nommé ni titulaire ni suppléant et l'U2P n'ayant pas nommé de suppléant.

Les titulaires :

- |              |                               |
|--------------|-------------------------------|
| • MEDEF-NC   | Valérie ZAOUÏ                 |
| • COGETRA    | Max CIABATTI                  |
| • UT CFE-CGC | Christophe COULSON            |
| • CPME-NC    | Xavier BENOIST                |
| • U2P        | Jean-Louis LAVAL              |
| • USOENC     | Véronique CHEDEMAILLE SCHMITT |
| • USTKE      | André FOREST                  |
| • MEDEF-NC   | James DOUYERE                 |
| • CPME-NC    | Audrey CADO                   |
| • U2P        | Jean-Jacques VERONESI         |
| • CSTNC      | -                             |
| • CSTC-FO    | Jérôme LEPECHOUX              |

Les suppléants :

- MEDEF-NC Catherine WEHBE
- MEDEF-NC Anne-Françoise FLOCH
- UT CFE-CGC Nathalie CHAINE
- COGETRA Tony DUPRE
- CPME-NC Yann LUCIEN
- CPME-NC Gaetan BABOUT
- U2P -
- U2P -
- CSTNC -
- USOENC Stanislas Kelekolio KILIKILI
- USTKE Mélanie ATAPO
- CSTC-FO Firmin TRUJILLO

Durant l'année 2020 se sont tenus 3 Conseils d'Administration, au lieu de 4 prévus, dû à la crise sanitaire.

### *Le Bureau*

Le Bureau est, à l'instar du Conseil d'Administration - strictement paritaire. Il réunit 6 représentants du Conseil d'administration aux postes de Président, Vice-Président, Trésorier, Trésorier-adjoint, Secrétaire, Secrétaire-adjoint.

Depuis le 03 juin 2020, il est composé comme suit :

- MEDEF-NC Valérie ZAOUI – Présidente
- COGETRA Max CIABATTI – Vice-Président
- UT CFFE CGC Christophe COULSON - Trésorier
- CPME-NC Xavier BENOIST – Trésorier-adjoint
- USOENC Véronique CHEDEMAILLE SCHMITT - Secrétaire
- U2P Jean-Louis LAVAL – Secrétaire-adjoint

Durant l'année 2020 se sont tenus 11 Bureaux

### *Les commissions, lien entre le stratégique et l'opérationnel<sup>1</sup>*

Les commissions sont des lieux de réunions et d'échanges, portés par des membres du CA, paritaires dans leur composition, et qui permettent un suivi et une validation des actes techniques tels que les achats de projets de formation au titre de la programmation, ou la modification des règles de gestion, ou encore le pilotage de la mise en place du SI.

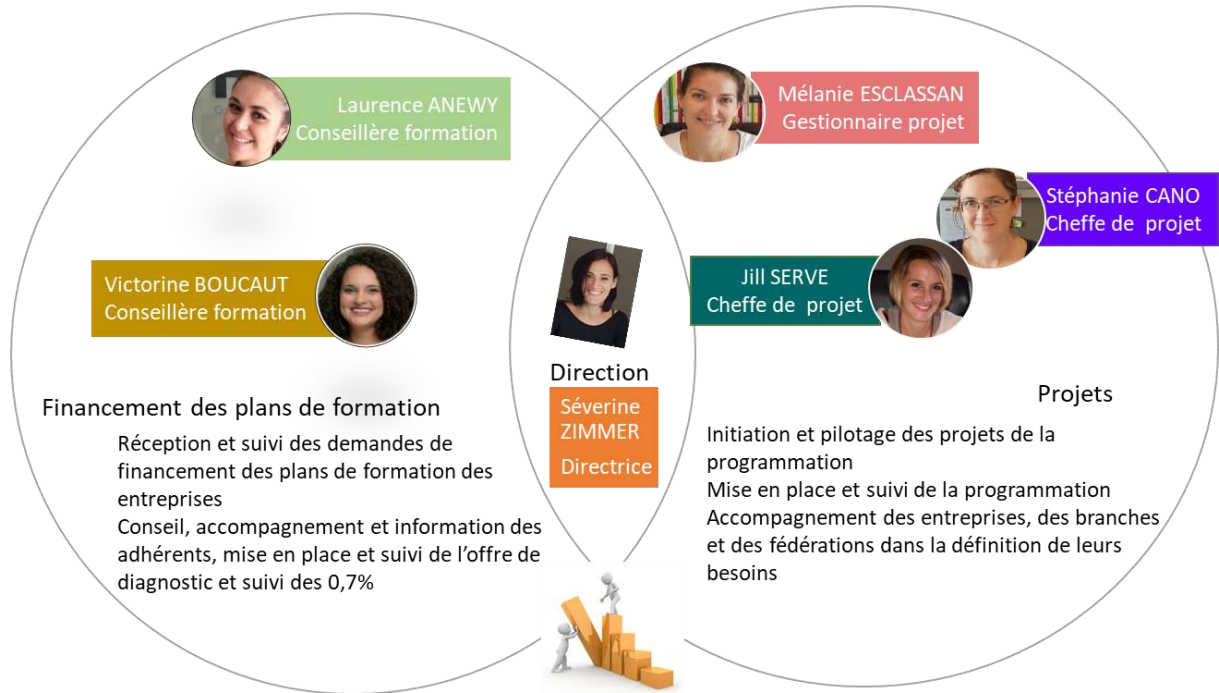
---

<sup>1</sup> Détail des commissions en annexes

## L'équipe technique

L'équipe technique est composée de 6 personnes, exclusivement des profils de conseil en formation.

2 conseillères sont dédiées au financement des plans de formation et trois conseillères au développement des projets, la programmation du FIAF.



L'équipe du FIAF est tournée vers les adhérents, et a pour mission de simplifier et démystifier le recours à l'offre de services proposée. Cet accompagnement débouche la plupart du temps sur une relation de confiance, et les entreprises se servent de mieux en mieux de l'outil à leur disposition. L'accompagnement se tourne également vers les organismes de formation pour fluidifier le passage d'informations vers les entreprises et leur offrir une assistance et des outils.

## L'OFFRE DE SERVICES

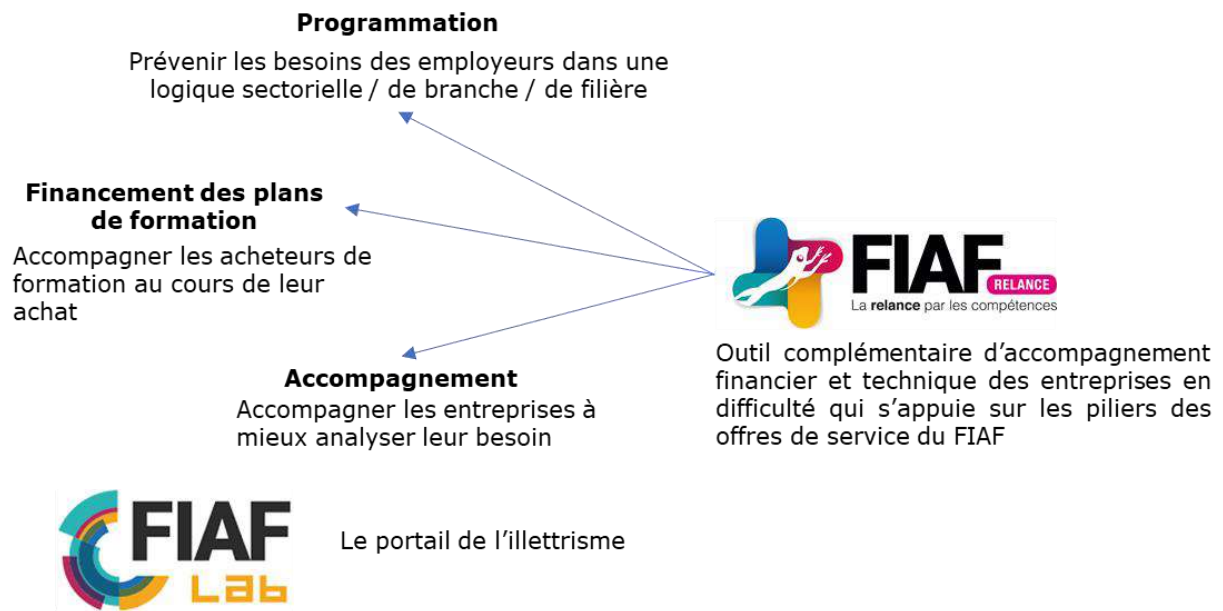
Les axes stratégiques qui conduisent l'action du FIAF se déclinent sur une période de trois ans (2020 – 2023) :

- S'inscrire dans le paysage de la Formation Professionnelle Continue, asseoir la pérennité du FIAF et consolider la visée Pays
- Améliorer le service de proximité aux entreprises et développer l'offre de services
- Garantir le niveau de Qualité des formations éligibles et évaluer l'impact du FIAF
- Mobiliser les enveloppes en cohérence avec les axes de développement.

L'enjeu du FIAF se situe toujours dans sa capacité à faire évoluer son offre de services en fonction du contexte économique et social.

De fait les axes soutiennent des actions concrètes. La flexibilité de l'outil et sa gouvernance claire permette cette adaptation de l'offre de services. La FIAF a pu démontrer son agilité en 2020, année particulièrement difficile pour les entreprises du fait de la crise sanitaire et économique.

Le financement des plans de formation, l'offre d'accompagnement et la programmation sont les trois offres pivots sur lesquelles viennent s'appuyer les offres complémentaires tel que relance ou les actions de lutte contre l'illettrisme.



### Le financement des plans de formation

Le **financement des plans de formation** est un service pour l'entreprise. Les entreprises employeuses ont - quelles que soient leur taille et leur zone géographique, accès à une enveloppe de **400 000 XPF** par an (ce taux est fixé annuellement par le Conseil d'Administration), pour la formation



professionnelle continue de leurs salariés. Cette somme s'applique à la fois aux frais pédagogiques et aux frais annexes tels qu'hébergement, restauration, transport et salaire.

Les entreprises en font directement la demande auprès des conseillères du FIAF par le biais d'une demande de financement. Ce sont les conseillères qui s'assurent de l'éligibilité des publics et de la prestation.

Il existe deux modes de financement des plans de formation :

- Le financement simple : une demande de remboursement des frais engagés par l'employeur au titre de la formation professionnelle continue. Cette demande de financement peut être formalisée jusqu'à 15 jours ouvrés après le démarrage de la formation.
- La subrogation de paiement : un paiement direct au prestataire de formation des frais pris en charge par le FIAF. Cette demande de financement doit être formalisée au plus tard 15 jours calendaires avant le démarrage de la formation. Cependant, si l'employeur verse son reste à charge au FIAF, ce versement est considéré comme un droit de tirage. Or, le droit de tirage ouvre des droits à la subrogation automatiquement et réduit le délai à 48 heures.

## Les accompagnements employeurs

Les accompagnements sont un service pour l'entreprise. Les conseillères déploient l'offre d'accompagnement à travers trois variantes possibles en fonction de la taille de l'entreprise, de la complexité de son organisation et de ses objectifs. Cette offre permet une prise en main et un suivi du plan de formation de l'entreprise.

- Le **diagnostic court** est à destination des entreprises de moins de 15 salariés, il débouche sur une cartographie des métiers de l'entreprise, une synthèse de la stratégie et du contexte de l'entreprise, et un schéma des forces et des faiblesses stratégiques et contextuelles. Les faiblesses sont interrogées, et les conseillères proposent un plan de formation, et des mesures d'impact. Ce plan de formation fait office de cahier des charges pour permettre à l'employeur de mettre simplement en concurrence les offres d'organismes de formation, sans autre formalisation.
- La **visite conseil** est à destination des entreprises de plus de 15 salariés, elle débouche sur une cartographie des outils RH/formation de l'entreprise, la proposition d'outils génériques complémentaires répondant aux problématiques rencontrées par l'entreprise et un appui méthodologique dans leur mise en œuvre.
- Le **diagnostic conseil** est un service pour les cotisants qui comptent moins d'une trentaine de salariés et moins d'une dizaine de métiers, et dont l'activité formation a vocation à se structurer. Le diagnostic conseil se caractérise par un entretien autour du sujet de la formation et des apports méthodologiques pour aider l'entreprise à structurer les informations dont elle dispose pour produire un plan de formation, ainsi qu'une cartographie des compétences.

## La programmation

La programmation est une étude de besoin, à échelle sectorielle, filière ou interprofessionnelle. Cette étude de besoin est relayée par :

- Des commanditaires tels que des groupements d'employeurs, des fédérations professionnelles, des grappes d'entreprises ou tout autre forme d'organisation ou de groupements mutualisant les besoins,
- Des cheffes de projet du FIAF qui en identifient l'opportunité sur base d'une évolution réglementaire ou technique.

Le besoin est soumis à la commission d'approbation par les conseillères. La commission en valide l'opportunité, ce qui permet aux conseillères de lancer les travaux de rédaction du cahier des charges en étroite collaboration avec les commanditaires afin de coller au mieux aux besoins réels du terrain, et qui donne lieu ensuite à une commande directe ou à une consultation.

Quelle que soit la modalité d'achat, la commission d'approbation se réunit pour apprécier :

- L'adéquation entre la commande et la réponse dans le cas d'un achat direct
- La meilleure offre dans le cas d'une consultation

Les offres achetées sont ensuite mises à disposition des employeurs pour leurs salariés sous forme d'une programmation publiée sur le site internet, et relayée sur les réseaux sociaux. Les organismes de formation sont chargés d'assurer le remplissage de ces formations.

## Relance

Ce volet de l'offre de services est cousue main pour chacune des entreprises demandeuses. Un premier volet s'adresse aux entreprises employeuses de moins de 20 salariés : il s'agit de l'octroi de fonds supplémentaires pour soutenir la totalité d'un plan de formation visant à limiter les licenciements ou à reconverter des salarié(e)s sur le point de se retrouver sur le marché du travail.

Cette offre de service vient puiser des ressources dans tous les autres volets (accompagnement, financement des plans de formation, programmation) pour offrir à l'entreprise la réponse la plus directe et la moins coûteuse.

Par ailleurs il est proposé pour la reconversion un recours à des psychologues du travail pour aider les salariés à déterminer leurs envies et besoins.

En appui, un volet de la programmation - pour les entreprises de toute taille et plutôt dans l'optique de prévenir les situations de crise – propose des formations visant le développement des compétences transverses. L'idée étant d'offrir un socle d'agilité et d'adaptabilité aux entreprises quelle que soit leur taille.

## Actions de communication : outil de la transparence et l'accompagnement

La stratégie de communication du FIAF est un outil central de la proximité. Tous les supports sont utilisés bien que les supports numériques soient les plus mis en avant : les premiers vecteurs étant le site internet et les réseaux sociaux (LinkedIn et Facebook) pour porter l'offre de services à la connaissance des adhérents.

La stratégie met en avant la programmation, qui est une porte d'entrée très facilitée pour les adhérents, qui n'ont qu'à procéder à une inscription, et ne font par ailleurs aucune demande de financement (sauf s'ils souhaitent faire la demande de remboursement des salaires).

La newsletter trimestrielle est envoyée aux adhérents actifs du FIAF. Elle a été mise en place au dernier trimestre 2018 et réunit des articles sur les services du FIAF, ses actualités, sa programmation, mais également des sujets en lien avec l'emploi et la formation.

Des campagnes ciblées comme la campagne liée au dispositif ECLER (compétences essentielles) ont permis de créer du lien entre les acteurs et de mettre le FIAF un peu plus en avant sur la scène médiatique.

Les bilans et les états financiers successifs sont également disponibles via le site internet. La transparence de l'action du FIAF est au cœur de ses enjeux.

### **Le système d'information : dématérialisation et proximité**

Autre outil central de la dématérialisation et de la proximité, et en lien avec les outils de communication, le système d'information constitue le cœur du déploiement de l'offre de services du FIAF.

Le compte EDA (espace dédié adhérent) permet aux adhérents de se logger afin d'accéder à leurs activités avec le FIAF, de faire leurs demandes de financement en ligne et de correspondre avec leur conseillère. Ce compte EDA est utilisé par plus de **80% des adhérents** du FIAF.

Cette dématérialisation des demandes de financement s'accompagne d'un traitement back office toujours simplifié et permettant une instruction plus fluide de la part des conseillères, qui gagnent un temps qu'elles mettent à profit pour se rapprocher des adhérents et leur accorder des entretiens d'informations.

## BILAN DE L'ACTIVITE

L'activité du FIAF est servie par une équipe technique de 6 personnes pour un champ de 6 000 employeurs qui représentent 60 000 salariés. **Depuis 2017, 22% des entreprises du secteur privé ont pu bénéficier d'un financement du FIAF.**

Pour poser un autre repère, les **ressources annuelles** du FIAF sont stabilisées à environ **500 000 000 XPF**.

Les financements des plans de formation ont amené le FIAF à engager près de **195 millions XPF** pour les entreprises demandeuses et **135 millions XPF** pour la programmation<sup>2</sup>.

**666 entreprises uniques** ont bénéficié d'un financement du FIAF que ce soit *via* le financement des plans de formation ou une action de la programmation conventionnée en 2020, ce qui représentent **11% des entreprises du secteur privé** avec au moins un salarié.

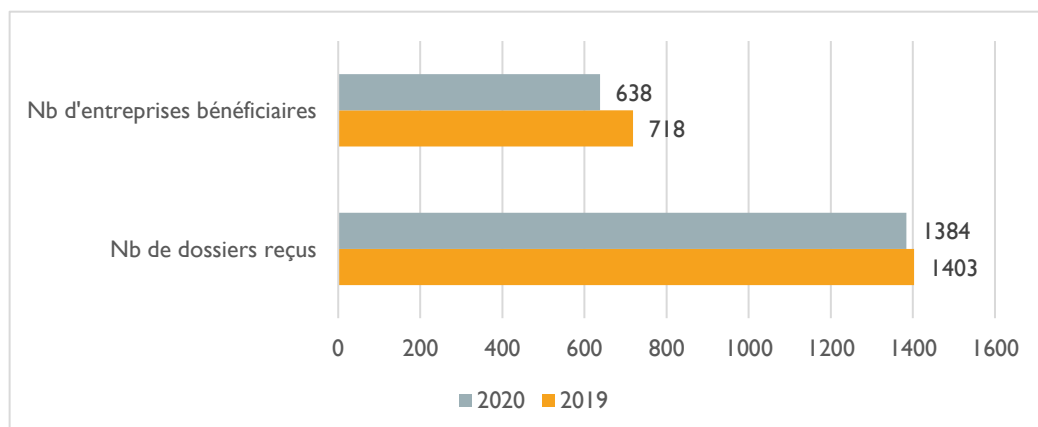
**34 709 heures** de formation ont été financées, dont **29 889 heures** dans le cadre du financement des plans de formation et **4820 heures** conventionnées et financées dans le cadre de la programmation 2020.

### Le financement des plans de formation

L'achat de formation dans les entreprises a été fortement freinée en 2020 par la crise sanitaire.

#### *Les chiffres clés des financements des plans de formation*

En 2020, **638 entreprises** ont bénéficié d'au moins un financement du FIAF (soit -11% par rapport à 2019). Cette baisse a touché en particulier des entreprises de la province Sud.



<sup>2</sup> Les éléments financiers précis apparaissent dans le bilan financier.

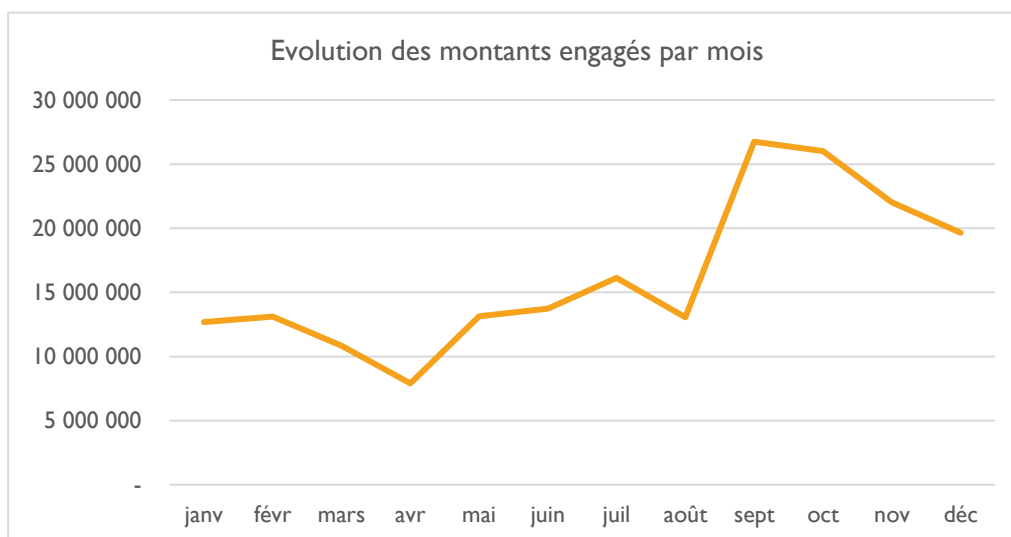
195 075 967 XPF ont été engagés pour aider les entreprises à financer leurs plans de formation. A titre de comparaison, les engagements en 2018 se montaient à 143 432 256 XPF et à 199 647 120 XPF en 2019.

Le coût moyen de prise en charge par entreprise s'élève à 305 702 XPF par entreprise bénéficiaires contre 281 000 XPF en 2019 (+9%).

Cela représente 29 889 heures de formation financées (-7%).

### Evolution des engagements par mois

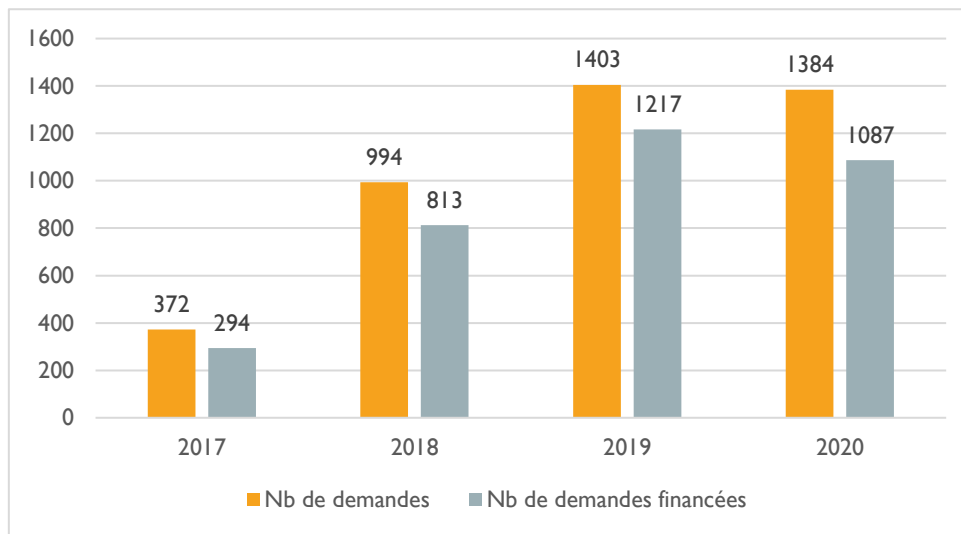
L'activité de prise en charge des plans de formation est caractérisée par une forte **saisonnalité** : on observe une augmentation des demandes en juillet et un pic brutal en septembre qui décroît très lentement jusqu'à la mi-décembre mais reste globalement très au-dessus de la moyenne d'activité du reste de l'année.



Cette saisonnalité est typique car elle suit la **logique de dépense** des entreprises, qui raisonnent sur la base d'un plan de formation annuel, au détriment d'une **stratégie de montée en compétences** prospective.

### Un nombre de dossiers financés en baisse mais des montants engagés stables

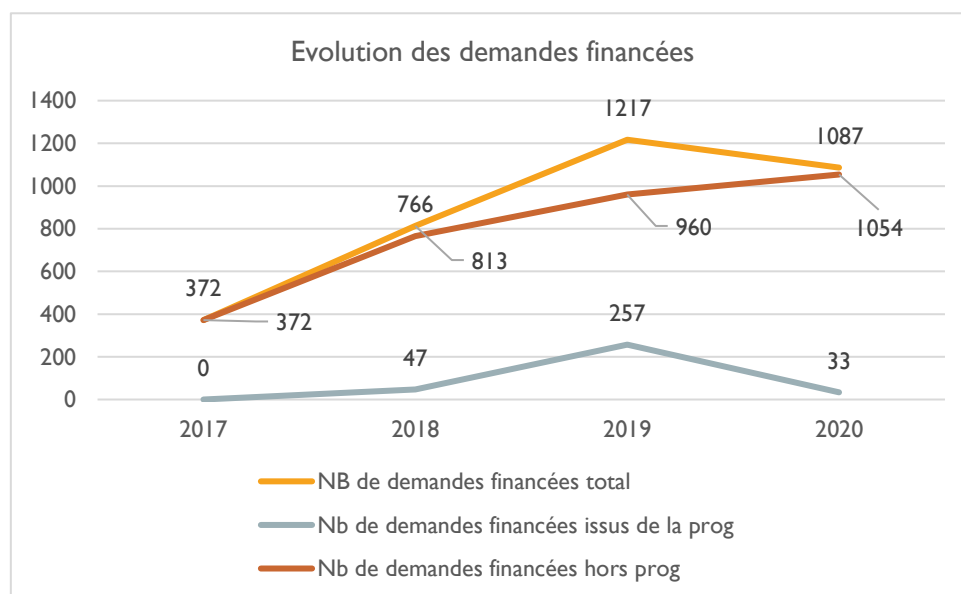
En 2020, le FIAF a reçu 1384 demandes de financement. 1087 demandes ont fait l'objet d'un financement soit un taux de prise en charge de 79% (contre 87% en 2020). Il faut souligner que ces 79% comprennent les dossiers annulés. Et de nombreuses demandes ont été annulées suite à la crise sanitaire et économique qui a suivi. Si on met de côté les demandes annulées dans les statistiques d'octroi ce sont alors 89% de 1222 demandes qui ont été satisfaites.



Le nombre de demandes de financement connaît une légère baisse de 1% depuis 2019 alors qu'il avait connu une forte augmentation entre 2018 et 2019 (+41%) boostée par le fort développement des actions de la programmation qui avaient généré des demandes de prises en charge de frais annexes, et un contexte économique plus favorable.

Le nombre de demandes financées diminue quant à lui de 11% depuis 2019, une baisse qui s'explique par un double effet : d'une part la nette baisse du nombre de demandes de financement dans le cadre des actions de la programmation (-86% depuis 2019), et d'autre part une augmentation de près de 60% des dossiers annulés ou refusés. A titre d'exemple, le nombre de *dossiers refusés* liés à une action non éligible a été multiplié par plus de 2 (passant de 33 à 77).

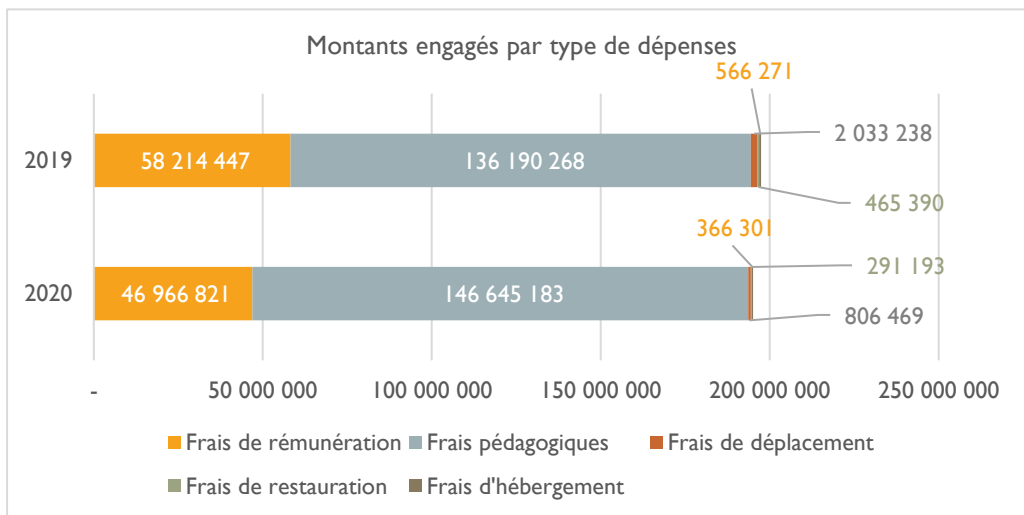
Cette diminution touche de façon similaire les entreprises quelle que soit leur taille.



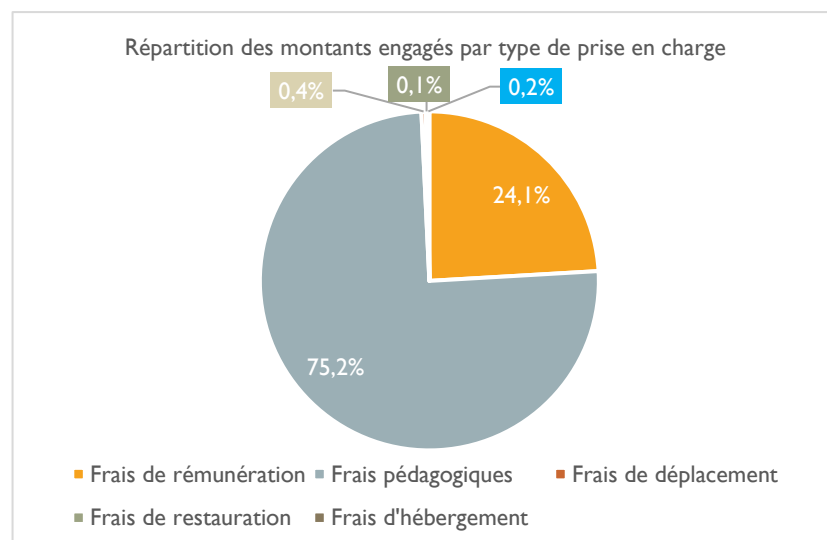
Cette baisse est à imputer en particulier au **ralentissement des actions de la programmation en 2020**. En effet, le nombre de demandes hors programmation (2019-2020) continue de progresser (+19%) de façon légèrement moins soutenue qu'entre 2018 et 2019 (+22%) quand le nombre **de demandes de financement issues des actions de la programmation connaît une baisse de 86%** entre 2019 et 2020 (contre une évolution de +306% entre 2018 et 2019).

2019	2020	Evolution 2019-2020
<b>1217 demandes financées</b>	1087 demandes financées	-11%
<b>32 000 heures financées</b>	30 000 heures financées	-7%
<b>197 000 000 XPF engagés</b>	195 000 000 XPF	-1%

A noter, que 3% des montants engagés concernent des actions de la programmation (contre 9% en 2019).



**Les montants engagés restent cependant relativement stables** (baisse de -1%). **Les frais pédagogiques** connaissent une progression de 8% alors que les autres types de frais connaissent des baisses allant de 19 à 60% selon les cas. Ils représentent désormais **75%** des montants engagés (contre 69% en 2019).



Ces deux observations combinées semblent attester d’une évolution des pratiques des entreprises qui tendent à réserver leur demande au FIAF à la prise en charge des montants pédagogiques sur des projets plus conséquents financièrement. Cette évolution des pratiques des entreprises démontre une bonne prise en main de l’outil par les adhérents, qui sont de plus en plus efficaces dans les demandes réalisées.

### Des montants engagés en hausse pour les entreprises de moins de 10 salariés.

En 2020, **98 302 187 XPF** ont été engagés pour des entreprises de moins de 10 salariés, soit une progression de **+8%** depuis 2019. Dans le même temps, le montant engagé pour les entreprises de plus de 10 salariés baisse de 9%, pour atteindre **96 510 512 XPF**.

En 2020, pour la première fois, **50,3%** des montants ont ainsi été engagés au profit des entreprises de moins de 10 salariés (contre 46% en 2019).

### Une progression de la subrogation boostée par les pratiques des entreprises de moins de 10 salariées

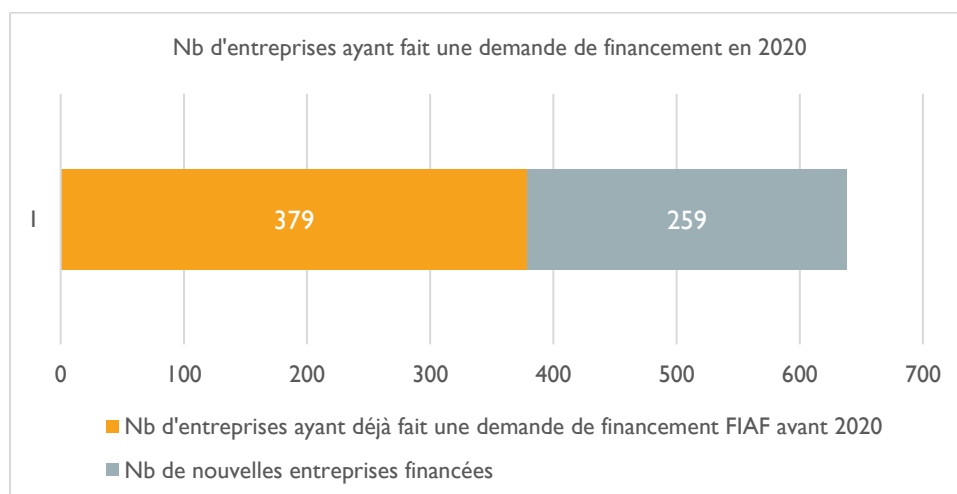
Les montants engagés par subrogation de paiement continuent leur progression (+7% depuis 2019) mais de manière moins soutenue après une forte augmentation entre 2018 et 2019 (+60%).

La subrogation concerne désormais **41%** des montants engagés contre 38% en 2019.

Cette hausse est liée exclusivement aux entreprises de moins de 10 salariés qui se saisissent ainsi davantage de ce dispositif et dont les montants engagés par subrogation progressent de 23% (contre -7% pour les entreprises de plus de 10 salariés). Elles sont désormais 52% à solliciter la subrogation contre 45% en 2019.

### Focus sur les entreprises bénéficiaires

#### 41% des entreprises bénéficiaires sont de nouvelles entreprises

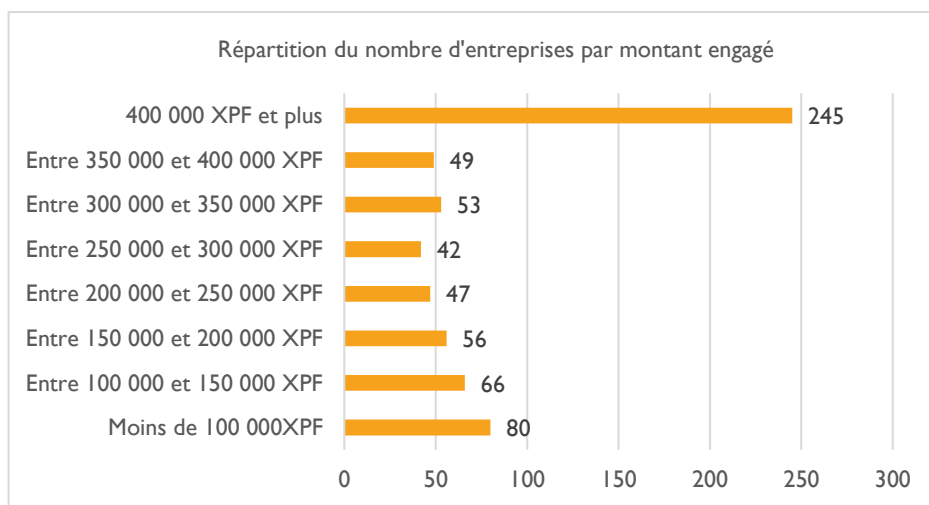




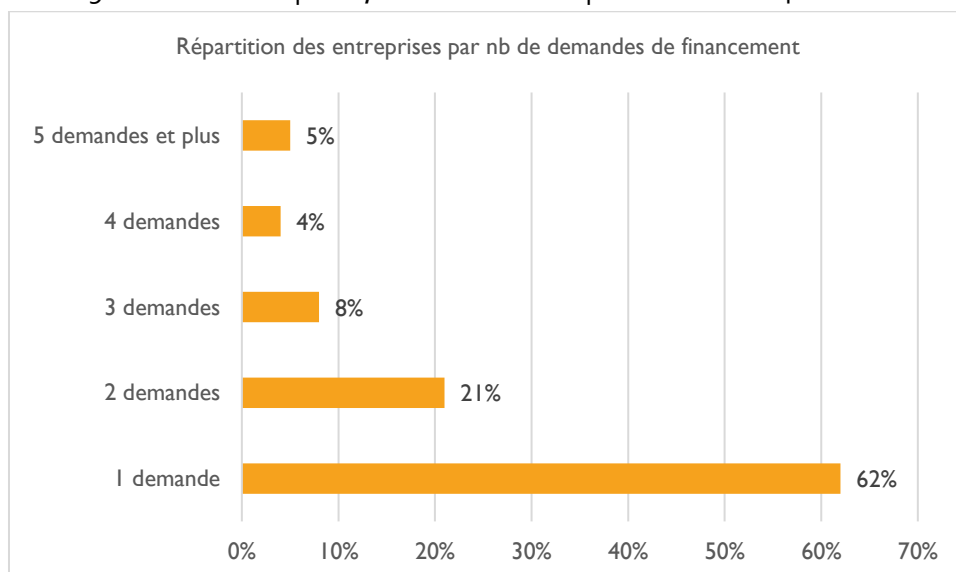
En 2020, **638 entreprises employeuses** ont bénéficié d'un financement du FIAF au titre de leur plan de formation (contre 710 en 2019). Parmi elles, 259 étaient des entreprises n'ayant jamais fait l'objet d'un financement FIAF, soit un **taux de renouvellement de 41%**.

Parmi elles, **71% étaient des entreprises de moins de 10 salariés**, et 92% provenaient de la province Sud. Seul 2% d'entre elles, provenaient d'une action de la programmation contre 24% en 2019. La programmation semble ainsi avoir un rôle de porte d'entrée du FIAF, la baisse de l'activité de la programmation a également eu un impact sur la provenance des nouvelles entreprises actives.

**54% des entreprises ont engagé un montant supérieur à 300 000 XPF**

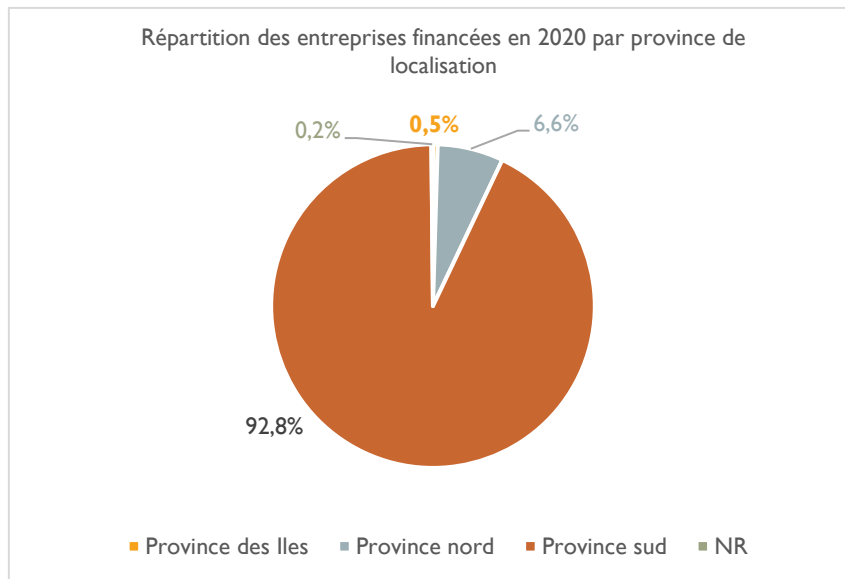


Le **montant moyen alloué par entreprise est de 305 702 XPF** contre 281 000 XPF en 2019 (soit + 9%), avec près de **54% des entreprises** qui ont vu un montant engagé supérieur à 300 000 XPF contre 46% en 2019. Pour 210 entreprises, ce montant était précisément de 400 000 XPF.



**62 % des entreprises ne procèdent qu'à une seule demande financement dans l'année.**

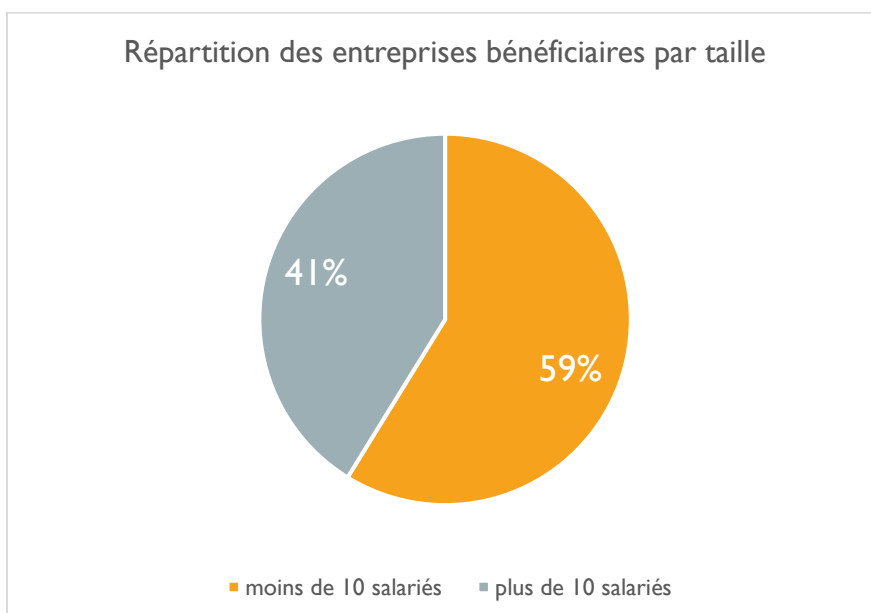
*Des entreprises bénéficiaires encore très concentrées sur l'agglomération*



93% des entreprises bénéficiaires sont localisées en province Sud, (un taux identique à l'an dernier). Un peu plus de 85% sont implantées dans le Grand-Nouméa, alors même que les entreprises employeuses de l'agglomération ne représentent que 75% des entreprises employeuses de la Nouvelle-Calédonie.

On observe ainsi **une sous-représentation des entreprises** des deux autres provinces, **en particulier de la province nord**, dont les entreprises ne représentent que 6.6% des bénéficiaires, alors qu'elles représentent 13% des entreprises employeuses du territoire.

*59% des entreprises bénéficiaires d'un financement de leur plan de formation sont des entreprises de moins de 10 salariés*



La baisse du nombre d'entreprises bénéficiaires s'est reportée de façon similaire qu'elle que soit la taille des entreprises. En 2020, le taux de pénétration des entreprises de moins de 10 salariés s'élevait à 8% (identique en 2019), contre 23% pour les entreprises de plus de 10 salariés (25% en 2019).

En 2016 selon le dernier rapport de la DFPC disponible, 688 entreprises assujetties au 0,7% avaient financé des actions de formation auprès de leurs salariés, pour un montant de 2 297 218 XPF, correspondant à 486 335 heures de formation auprès de 18 143 stagiaires.

Sur cette base, l'action du FIAF auprès des plus de 10 salariés toucherait 42% des entreprises ayant recours à la formation professionnelle.

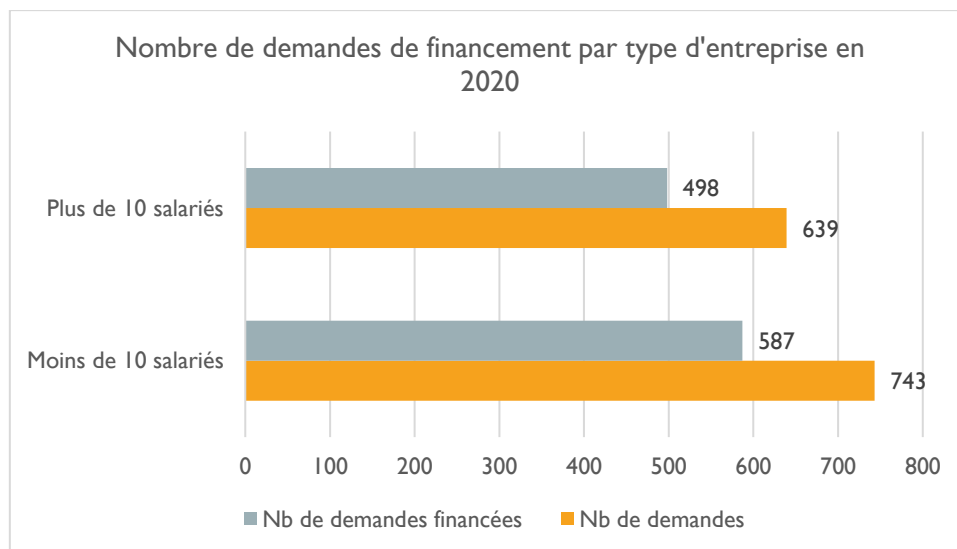
*Un taux de pénétration 2020 moyen de 11% qui varie selon les secteurs d'activités*  
Ce taux reste stable par rapport à 2019.

Secteur ISEE	NB d'entreprises bénéficiaires	Taux de pénétration
A. Agriculture, sylviculture et pêche	28	8%
B. Industries extractives	6	15%
C. Industrie manufacturière (yc KNS)	85	14%
D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	4	67%
E. Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	13	23%
F. Construction (hors KNS)	62	8%
G. Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	118	9%
H Transports et entreposage	29	7%
I. Hébergement et restauration	17	4%
J. Information et communication	19	19%
K. Activités financières et d'assurance	31	19%
L. Activités immobilières	13	8%
M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques	67	17%
N. Activités de services administratifs et de soutien	55	14%
O. Administration publique		0%
P. Enseignement	12	18%
Q. Santé humaine et action sociale	32	9%
R. Arts, spectacles et activités récréatives	11	10%
S. Autres activités de services	36	12%
<b>Total général</b>	<b>638</b>	<b>11%</b>

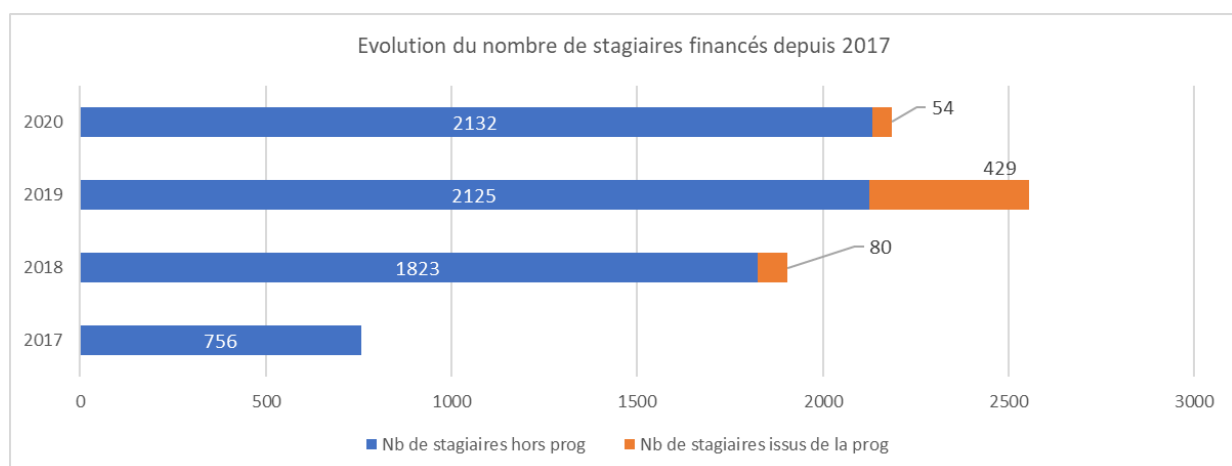
### Comparatif par type d'entreprises

Entreprises de moins de 10 salariés	Entreprises de plus de 10 salariés
<b>Les demandes de financement</b>	
<p>783 demandes de financements (+0.1% par rapport à 2019), pour 587 demandes financées (-11% depuis 2019)</p> <p>Un taux de prise de 75%</p> <p>54% des demandes financées</p>	<p>639 demandes de financements (-4% depuis 2019) pour 488 demandes financées (-11%)</p> <p>Un taux de prise en charge de 76%</p> <p>46% des demandes financées</p>
<b>Engagements</b>	
<p>98 302 187 XPF soit une progression de +8% depuis 2019</p> <p>Dont 41 543 949 XPF ont été engagés en subrogation (+23% depuis 2019), ce qui représente 42% des engagements (contre 27% en 2019)</p> <p>15 458 heures financées (-3% depuis 2019)</p>	<p>96 510 512 XPF (-9% depuis 2019)</p> <p>Dont 38 129 383 XPF en subrogation (-7%)</p> <p>14 431 heures financées (-12% depuis 2019)</p>
<b>Bénéficiaires</b>	
<p>985 stagiaires financés (-10% depuis 2019)</p> <p>Pour 846 salariés uniques (-1% depuis 2019) soit 43% des salariés financés ayant fait l'objet d'un financement</p>	<p>1195 stagiaires financés (-9% depuis 2019)</p> <p>Pour 1097 salariés uniques (-9%), soit 56% des salariés ayant fait l'objet d'un financement</p>
<b>Les entreprises financées</b>	
<p>Ces stagiaires provenaient de 374 entreprises uniques (-11% depuis 2019) soit 59% des entreprises financées.</p> <p>Parmi ces entreprises, 184 étaient des nouvelles entreprises, soit un taux de renouvellement de 49%.</p> <p>Taux de pénétration des entreprises de moins de 10 salariés (sur la base des données ISEE nov.2020) : 8% en 2020 (8% en 2019)</p>	<p>Ces stagiaires provenaient de 262 entreprises uniques (-18% depuis 2019) soit 41% des entreprises financées.</p> <p>Parmi ces entreprises, 75 étaient des nouvelles entreprises soit un taux de renouvellement de 28%.</p> <p>Taux de pénétration des entreprises de plus de 10 salariés (sur la base des données ISEE nov.2020) : 23% (25% en 2019)</p>

Proportionnellement, les demandes de des entreprises de plus de 10 sont légèrement mieux satisfaites que pour les moins de 10 salarié(e)s.



*Focus sur les stagiaires*  
*2186 stagiaires bénéficiaires*



En 2020, 2186 stagiaires ont bénéficié d'une action ayant fait l'objet d'un financement de la part du FIAF (-14% depuis 2019), pour un **montant moyen par stagiaire de 89 000 XPF** contre 78 000 en 2019.

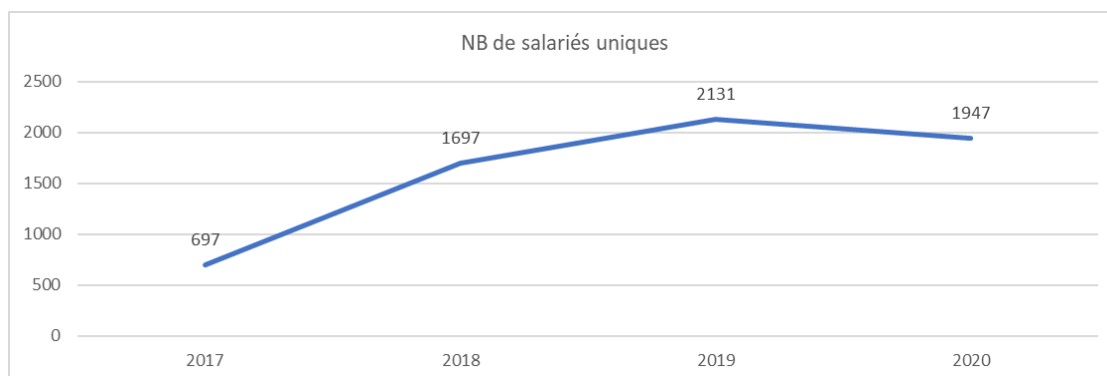
Parmi les 2186 stagiaires, 54 l'étaient dans le cadre d'une action de la programmation dont 2 pour relance, soit 2% contre 427 en 2019, ce qui représentait 17% des bénéficiaires. Dans le même temps, le nombre de stagiaires hors programmation reste stable entre 2019 et 2020 (+0,3%).

**45% des stagiaires proviennent d'une entreprise de moins de 10 salariés** (contre 43% en 2019). Depuis 2017 le nombre de stagiaires provenant d'une entreprise de moins de 10 salariés a progressé plus vite que pour les entreprises de plus de 10 salariés (multiplié par 3.5 contre 2.5).

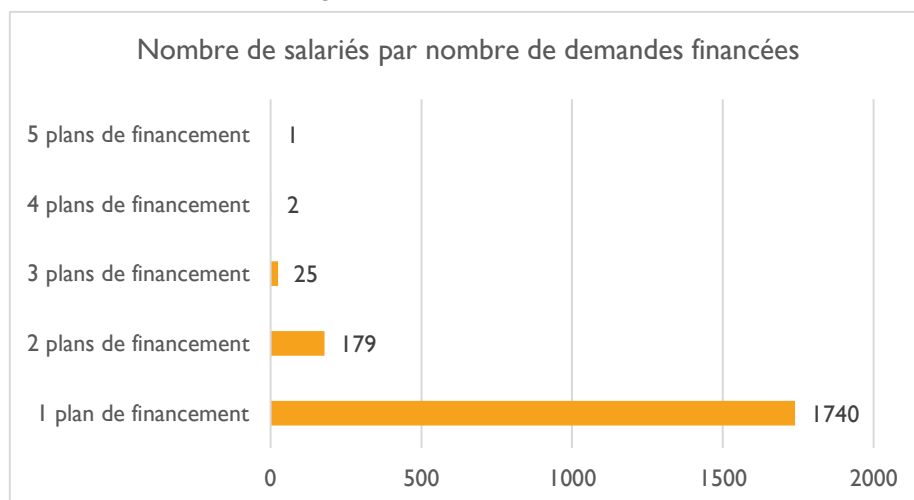
Depuis 2019, on observe des disparités par secteurs d'activités. Si le nombre de stagiaires a progressé de 65% pour les activités spécialisées, scientifiques et techniques, et de 18% pour l'industrie manufacturière, il a baissé de façon significative pour le secteur des transports (-70%), de l'agriculture (-26%) et la construction (-24%), trois secteurs qui avaient été boostés l'an dernier par les actions de

la programmation. Cela confirme l'impact des actions de la programmation sur le recours à la formation dans certains secteurs.

*1947 salariés uniques, dont 89% n'ont bénéficié que d'une action financée par le FIAF.*

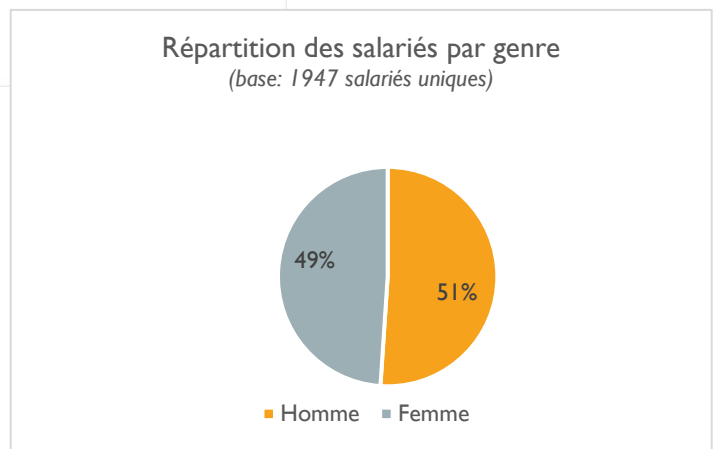
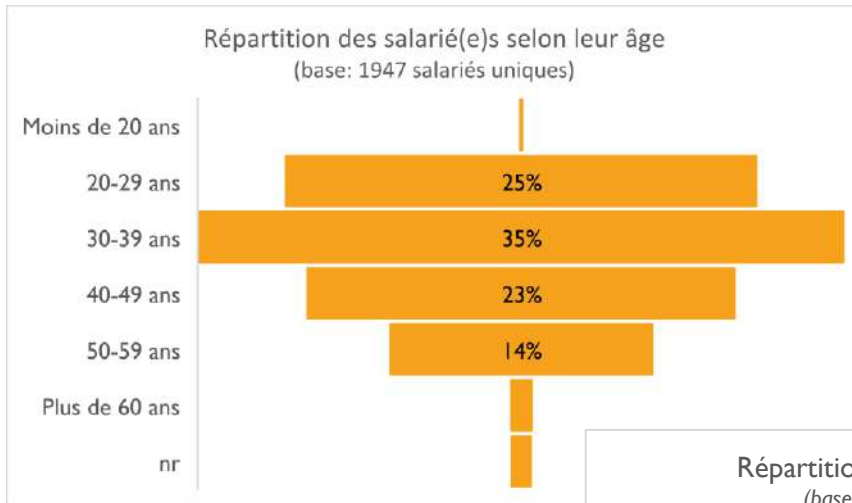


Les 2186 stagiaires représentent 1947 salariés uniques, un stagiaire pouvant avoir participé à plusieurs actions financées par le FIAF. 89% des stagiaires n'ont bénéficié que d'une action financée par le FIAF en 2020. En revanche, sur les 1947 stagiaires uniques, 426 avaient déjà bénéficié d'un financement depuis 2017 soit 22%. Parmi les stagiaires ayant bénéficié de plusieurs actions financées par le FIAF, aucun secteur ne se distingue plus qu'un autre.



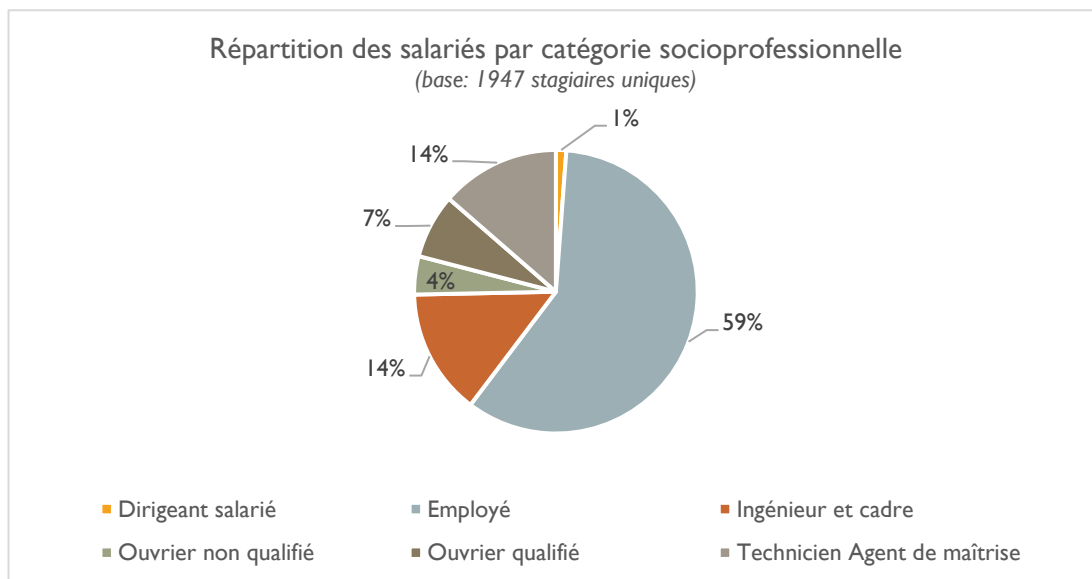
### *Typologie des salarié(e)s bénéficiaires*

Le nombre de salarié(e)s unique baisse de 9% depuis 2019, dans des proportions légèrement supérieures pour les hommes (-10% contre -8% pour les femmes). La part des femmes dans les bénéficiaires est similaire à celle de l'an dernier.



**59% des salariés bénéficiaires sont des employé(e)s**

Si la proportion du nombre d'employé reste la plus élevée, on observe une **baisse de 20% des employés** et de 31% des ouvriers qualifiés, au profit des ouvriers non qualifiés qui ont vu leur nombre progresser de 67% depuis 2019.



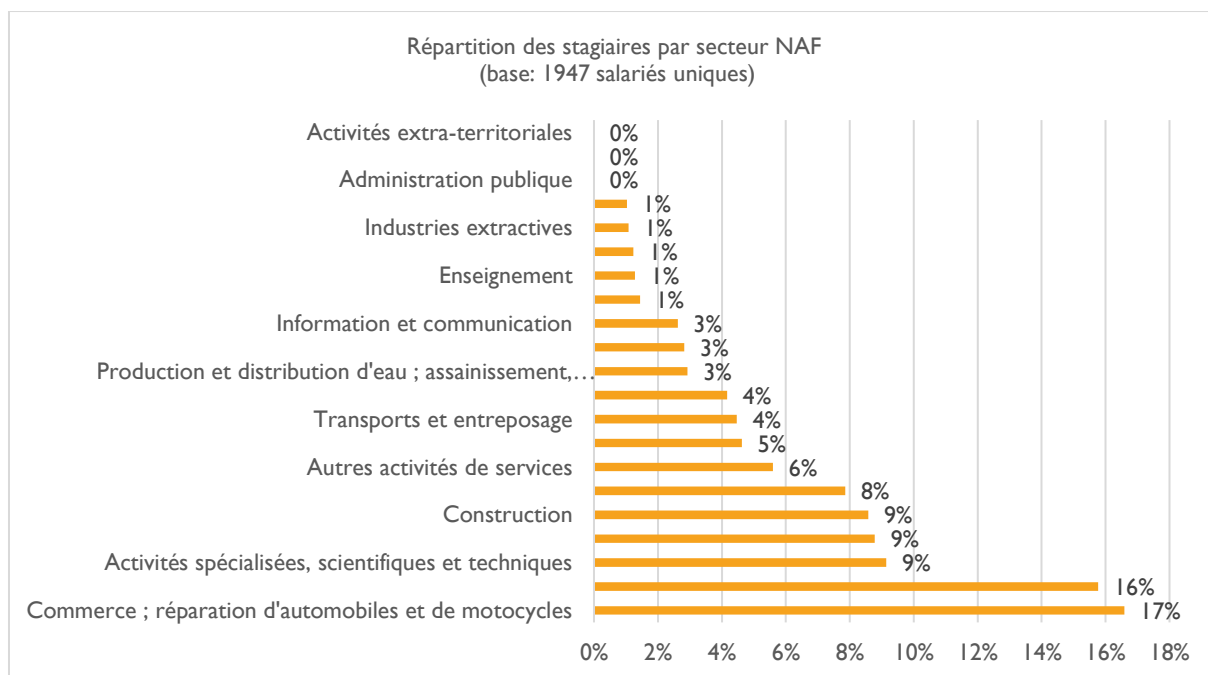
52% des ouvriers non qualifiés ayant participé à une formation financée par le FIAF proviennent du secteur de la construction et de l'industrie manufacturière. 72% des ouvriers qualifiés ayant participé à une formation financée par le FIAF proviennent de l'industrie manufacturière, de la construction et production / distribution d'eau.

Concernant les ingénieurs et cadres financés tout comme les techniciens et agents de maîtrise, ils appartiennent principalement aux secteurs de l'industrie manufacturière, du commerce, de l'information et de la communication (à l'exception des agents de maîtrise) et des activités spécialisées, activités financières et de banques. Dans le secteur du commerce, 75% des salarié(e)s ayant participé à une formation financée par le FIAF sont des employé(e)s ; tout comme 86% des bénéficiaires du secteur de l'enseignement, 81% du secteur des arts et spectacles et 60% du secteur des activités administratives.

*Un taux de pénétration des salariés du secteur privé de 3%, variable selon les secteurs d'activité.*

Secteur NAF	NB de stagiaires	Taux de pénétration
A. Agriculture, sylviculture et pêche	81	5%
B. Industries extractives	21	1%
C. Industrie manufacturière (yc KNS)	307	3%
D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	20	3%
E. Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	57	6%
F. Construction (hors KNS)	167	3%
G. Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	323	3%
H Transports et entreposage	87	2%
I. Hébergement et restauration	55	1%
J. Information et communication	51	5%
K. Activités financières et d'assurance	90	3%
L. Activités immobilières	28	4%
M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques	178	8%
N. Activités de services administratifs et de soutien	171	3%
O. Administration publique (e)	0	0%
P. Enseignement	25	1%
Q. Santé humaine et action sociale	153	4%
R. Arts, spectacles et activités récréatives	24	4%
S. Autres activités de services	109	5%
T. Services domestiques	0	0%
U. Activités extra-territoriales	0	0%
Indéterminé (f)		
<b>Total</b>	<b>1947</b>	<b>3%</b>



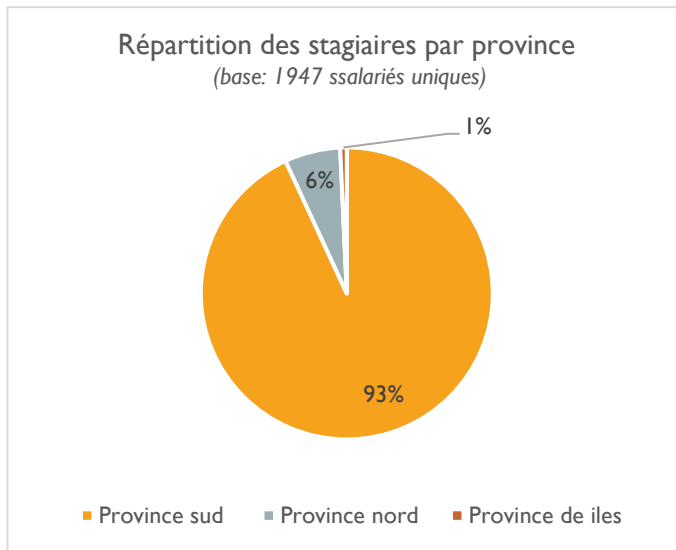


### Des salarié(e)s de la province sud encore sur-représenté(e)s

Les salarié(e)s bénéficiaires provenant d'une entreprise implantée en province sud restent sur-représenté(e)s, même si le nombre a baissé de 10% depuis 2019, quand le nombre de salarié(e)s en provenance de la province nord et des îles est resté stable.

Communes	Nb de salariés
<b>Province Sud</b>	<b>1810</b>
BOULOUPARIS	4
BOURAIL	26
DUMBEA	49
LA FOA	10
MOINDOU	1
MONT DORE	120
NOUMEA	1518
PAITA	81
YATE	1

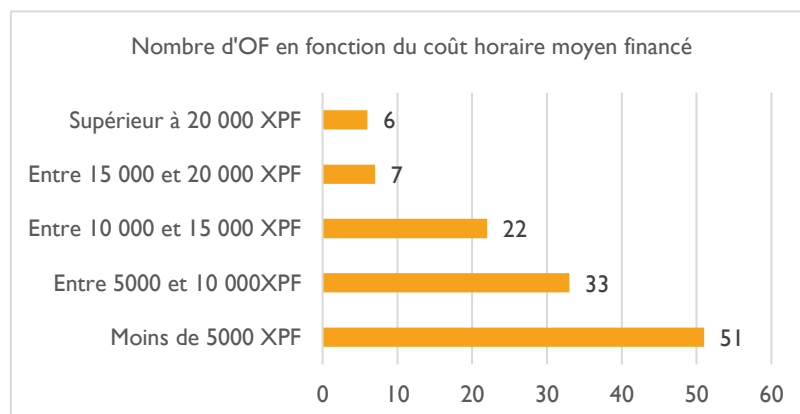
Province Nord	120
CANALA	1
HIENGHENE	3
KAALA - GOMEN	1
KONE	61
KOUMAC	16
POYA	13
PONERIHOUEN	5
POUEMBOUT	5
VOH	15



### Focus sur les organismes de formation

En 2020, **119 organismes de formation ont été actifs** auprès du FIAF contre 135 en 2019 soit une baisse de 11%, sur les 190 enregistrés auprès de la DFPC.

En 2020, les 119 organismes de formation ont réalisé 29 916 heures de formation auprès de 2185 stagiaires, pour une prise en charge financée par le FIAF de 146 645 183 XPF correspondants aux coûts pédagogiques. Cela représente un **chiffre d'affaires moyen par OF de 1 232 312 XPF**, même si la majorité des OF se situent en dessous de la barre du million XPF (77%).



Sur la base des dernières données relatives à l'activité des organismes de formation 2016 disponibles sur le site de la DFPC, les actions de formation prises en charge par le FIAF représenteraient :

- 4% du chiffre d'affaires total des organismes de formation réalisé annuellement, et **16% du chiffre d'affaires** issues des conventions avec des employeurs privés (CA des OF en 2016 avec le secteur privé : 911 472 160 XPF)
- 12% des stagiaires du secteur privé (nombre de stagiaires du secteur privé formés par les OF en 2016 : 18 742)

- 36% des heures de formation financées dans le secteur privé (nombre d'heures de formation réalisées en 2016 par les OF : 83 902 heures).

Le coût horaire moyen financé s'élève à moins de 10 000 XPF pour 71% des organismes de formation.

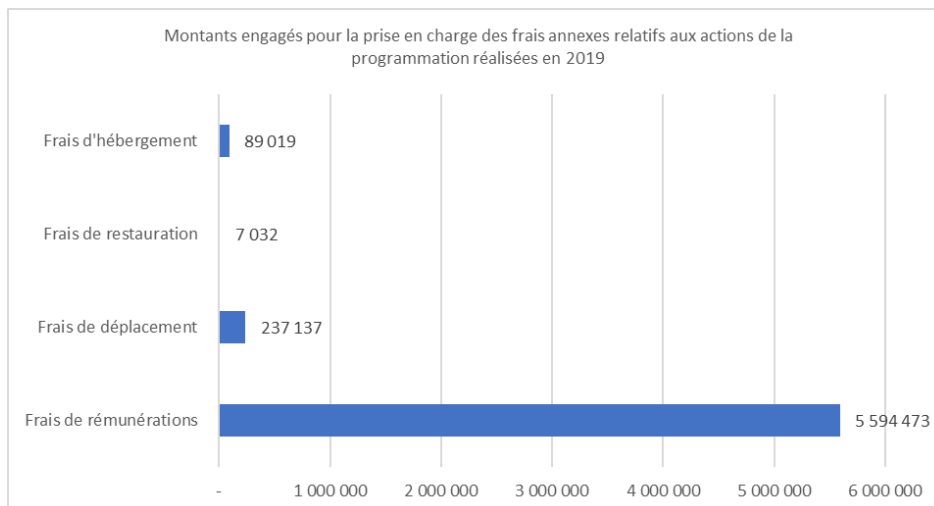
## Les actions de la programmation 2020

### *Introduction : quelques données globalisées*

En 2020, l'action de la programmation a été animée à la fois par les actions conventionnées et engagées en 2020 et par certaines actions conventionnées en 2019 mais mises en œuvre en 2020.

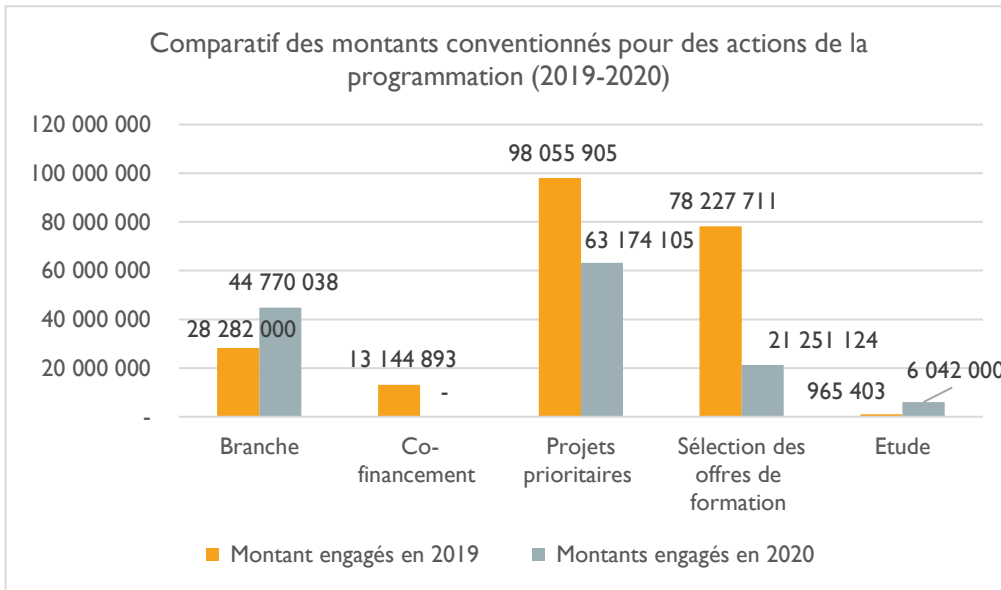
	Nb d'actions réalisées en 2020	Nb de stagiaires bénéficiaires	Nb d'entreprises bénéficiaires
2020	7	59	51
2019	36	329	65

Ces actions ont également fait l'objet d'une prise en charge de frais annexes pour 27 entreprises, dont l'engagement s'est élevé à 5 927 661 XPF et concernaient pour 94% d'entre eux, la prise en charge des frais de rémunération.



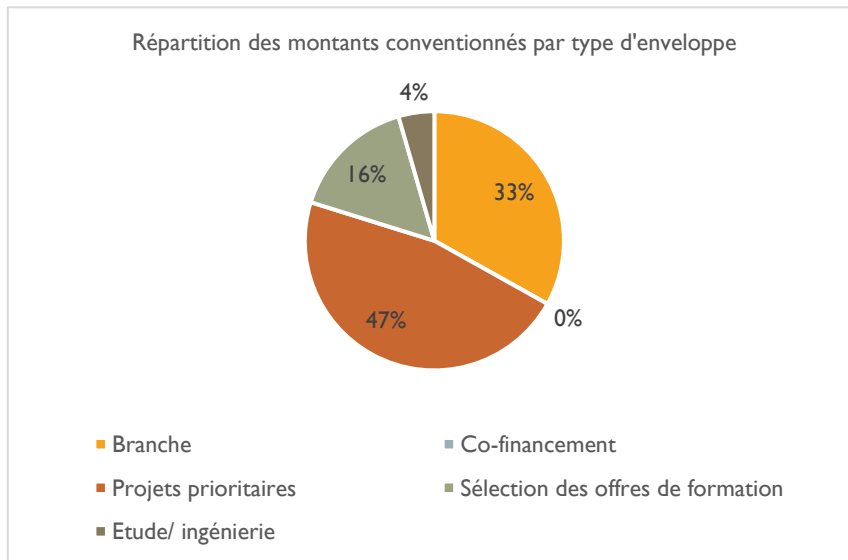
### *Focus sur l'action de la programmation 2020*

*Les actions conventionnées en 2020 en diminution de 38% par rapport à 2019.*



En 2020, **135 237 267 XPF** ont été engagés par le FIAF dans le cadre des actions de la programmation. Ce montant s'élevait à **218 675 912 XPF** en 2019, soit une baisse de 38%.

A noter que la prise en charge des frais annexes relatives à ces actions s'élève à **4 583 377 XPF**, qui concerne presque exclusivement des frais de rémunération.



Projets	Organisme de formation	Montants conventionnés
<b>BRANCHE (INDUSTRIE)</b>		<b>44 770 038</b>
Management de proximité	CCI	28 693 500
Management de la qualité dans le cadre de la mise en place du référentiel RCNC	EB CONSULTING	16 076 538
<b>ETUDES/INGENIERIE</b>		<b>6 042 000</b>
Etude emploi formation industrie	ATLAS MANAGEMENT	6 042 000
<b>PROJET PRIORITAIRE</b>		<b>63 174 105</b>
Illettrisme acte II	IMPROVE	24 181 472
Plan de formation Relance	AA FORMATION/SF2I/CCI/CIPAC/ATLAS MANAGEMENT/ MF PIERRE	38 992 633
<b>SOF</b>		<b>21 251 124</b>
Animateur PPPP	SANTEO	1 977 000
Bois exploitation forestière	CMA NC	3 900 404
BP JEPS animateur option loisirs tous publics	ACAF	9 125 242
DU professions immobilières	UNC	2 850 000
Présentation des fruits et légumes sur étalages	CFPPA SUD	698 478
Formation de formateurs	SEFOR	2 700 000
<b>Total général</b>		<b>135 237 267</b>

### *Les chiffres clés des actions conventionnées et réalisées en 2020*

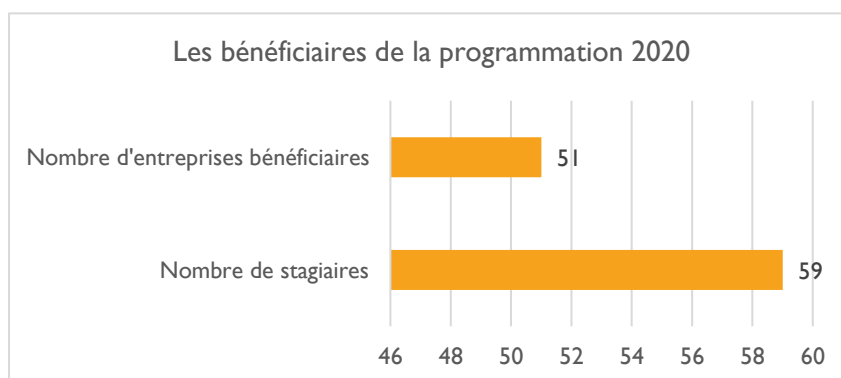
Sur les 11 projets, 9 actions de formation étaient programmées en 2020 (hors *étude emploi formation industrie*):

- **7 actions mises en œuvre** contre 145 en 2019
- **59 stagiaires** ayant participé à une action de la programmation contre 1304 en 2019.
- **2975 heures de formation réalisées** sur les 4820 conventionnées et financées soit un taux de réalisation de 62%. En 2019, 21 589 heures de formation avaient été conventionnées et réalisées en 2019 soit une baisse de 86% observée en 2020.

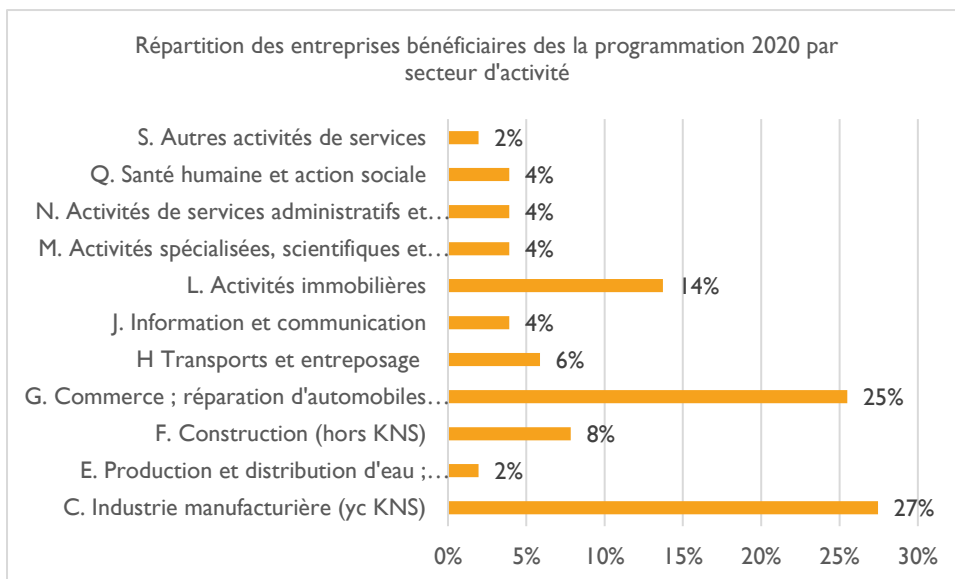
PROJET	NB stagiaires FIAF présents	Taux de remplissage	Nb d'heures formation conventionnées	Coût conventionné / stagiaire
BRANCHE	24	80%	1320	
RCNC-Management de la qualité- session 1	9	90%	440	320 511

RCNC- Management de la qualité session 3	8	80%	440	320 511
RCNC- Management de la qualité session 4	7	70%	440	320 511
PROJET PRIORITAIRE	9	90%	120	
RELANCE- stratégie de communication digitale	9	90%	120	40 938
SOF	26	74%	3380	
ANIMATEUR 4 P session 1 - 2020	8	80%	320	197 700
DU Professions immobilières	8	53%	2940	190 000
Présentation fruits et légumes sur les étalages	10	100%	120	69 847
<b>Total général</b>	<b>59</b>	<b>79%</b>	<b>4820</b>	

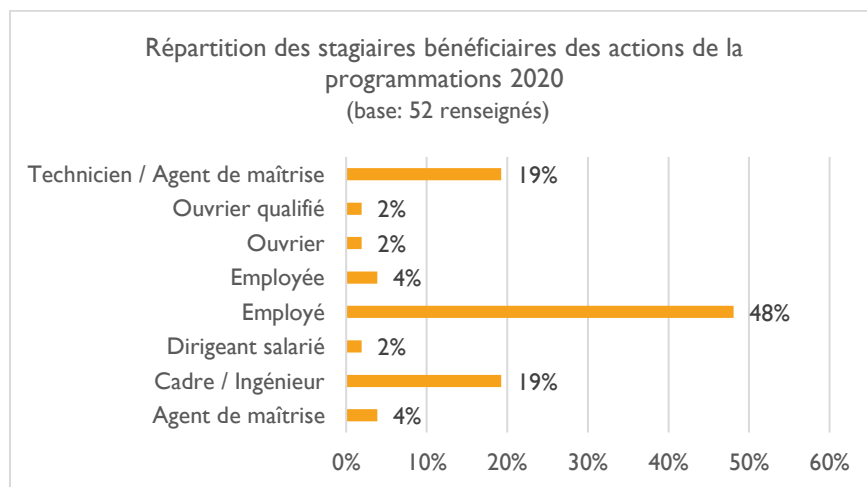
### Les bénéficiaires des actions de la programmation 2020



- 51 entreprises bénéficiaires des actions de la programmation 2020 contre 428 en 2019.
- 31% étaient des entreprises de moins de 10 salariés.
- 88% des entreprises bénéficiaires ont envoyé une personne en formation (2 entreprises ont envoyé 3 stagiaires, et 4 entreprises 2 stagiaire).
- 94% des entreprises est localisé à Nouméa. 2 entreprises seulement à Païta.
- Concernant les stagiaires :
  - 64% sont des femmes.
  - 48% des stagiaires sont des employés.
  - 96% des stagiaires occupent un poste en CDI.



Sans surprise les secteurs bénéficiaires sont le reflet des grands axes d'achat de l'année, à savoir le plan de formation de l'automobile et la mise en œuvre des actions découlant de la négociation de la branche industrie.



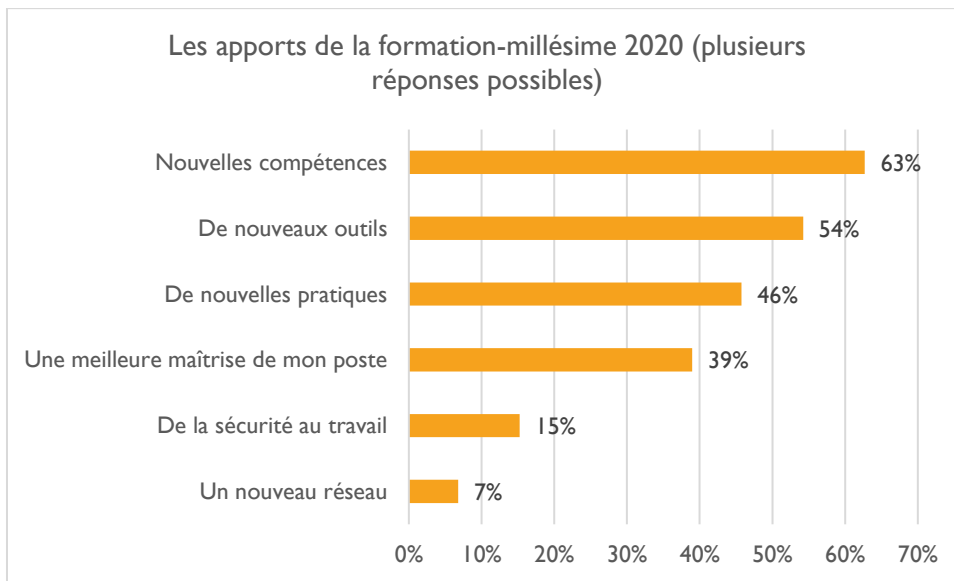
### *Impact des actions de la programmation*

#### *Concernant les retours à chaud :*

La satisfaction au regard de la formation : au global, 56% des stagiaires se disent très satisfaits de la formation. Ce taux est un peu plus élevé lorsqu'on évoque spécifiquement l'accueil au centre de formation ou l'animation de la formation (respectivement 76% et 68%), et un peu moins lorsqu'il s'agit de la durée de la formation (39%), la qualité des supports pédagogiques et l'équilibre théorie/pratique (47%).

76% des participants estiment que la formation leur servira dans leur poste.

De façon plus spécifique, 69% des stagiaires ont estimé que l'apport de la formation était multiple.

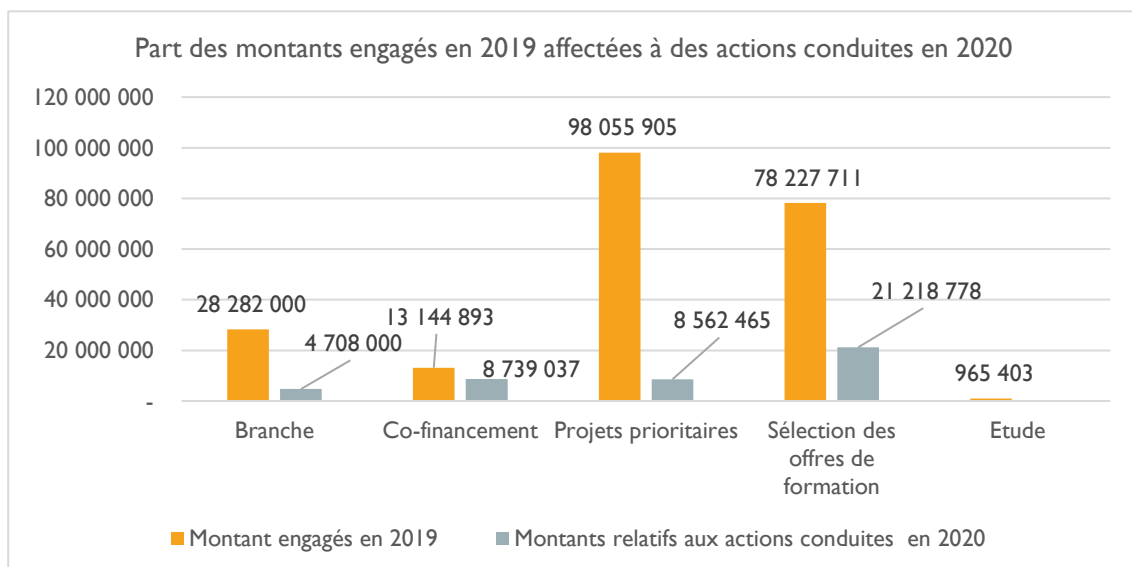


### Concernant le taux d'acquisition des compétences

Il est disponible uniquement pour deux actions : il est de 100% pour l'action stratégique de communication digitale et de 88% pour le DU Immobilier, un stagiaire n'ayant pas validé son diplôme.

### Focus sur les actions de la programmation conventionnées en 2019 mais réalisées en 2020

#### Des actions conventionnées en 2019 mais réalisées en 2020



Sur les 218 675 912 XPF engagés par la programmation en 2019, 43 228 280 XPF ont été consommés pour des actions conduites en 2020, soit 20%.



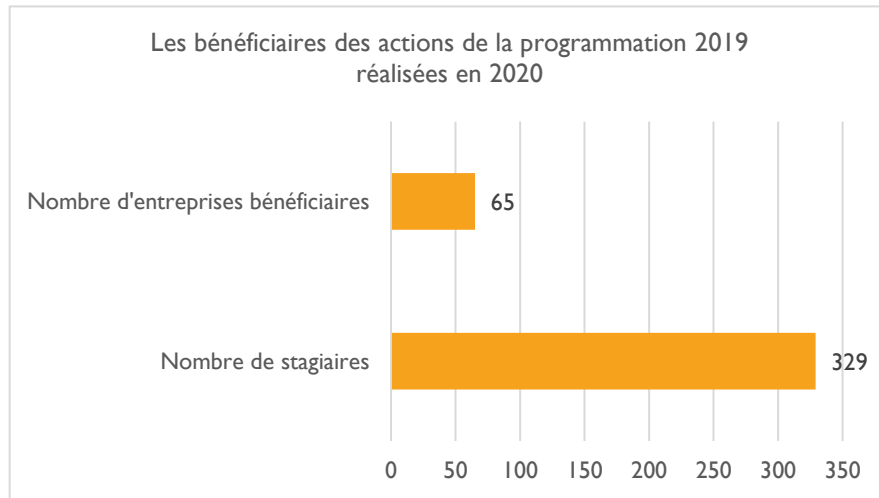
La prise en charge des frais annexes relatives aux actions conventionnées en 2019 mais mises en œuvre en 2020 s'élève à 1 174 038 XPF et concerne pratiquement exclusivement les frais de rémunérations.

*Les chiffres clés des actions de la programmation conventionnées en 2019 mais réalisées en 2020*

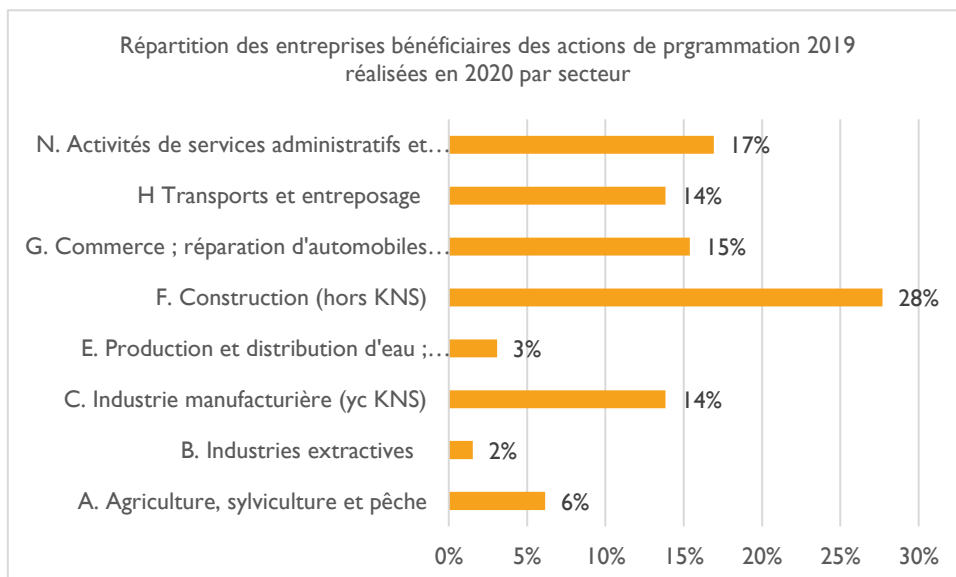
- 36 actions réalisées sur les 70 programmées en 2020 soit un taux de réalisation de 51%. Sur les 34 actions de formation annulées ou reportées, 30 proviennent du projet automobile et 4 du projet gardiennage. Ces 36 actions représentent **20% des actions réalisées dans le cadre des conventionnements 2019.**
- 329 stagiaires ont bénéficié d'une action de formation de la programmation 2019, ce qui représente **20% des bénéficiaires des actions conventionnées en 2019,**
- 12 209 heures de formation ont été réellement suivies sur les 16 448 heures conventionnées et financées, soit un taux de réalisation de 74%. **36% des heures conventionnées et financées sur l'enveloppe 2019 ont été réalisées en 2020.**

Projet	Organisme de formation	Montants conventionnés
<b>BRANCHE</b>		<b>4 708 000</b>
BTP	AFBTP	4 708 000
<b>COFINANCEMENT</b>		<b>8 739 037</b>
CAP 200	GIEP-NC	8 739 037
<b>PROJET PRIORITAIRE</b>		<b>8 562 465</b>
Chauffe-eau solaire	CMA-NC	582 405
Gardiennage- MAC	CTS	5 936 060
Gardiennage- MAC	Espace Pro	2 044 000
<b>SOF</b>		<b>21 218 778</b>
Animateur 4 P	EDUCATION SANTE/SANTEO	4 346 666
Automobile	GIEP-NC	314 818
Maintenance Engins- Technicien	GIEP- NC	3 500 500
VAE Mer	Sea Service Society	13 056 794
<b>Total général</b>		<b>43 228 280</b>

### Les bénéficiaires des actions 2019 réalisés en 2020



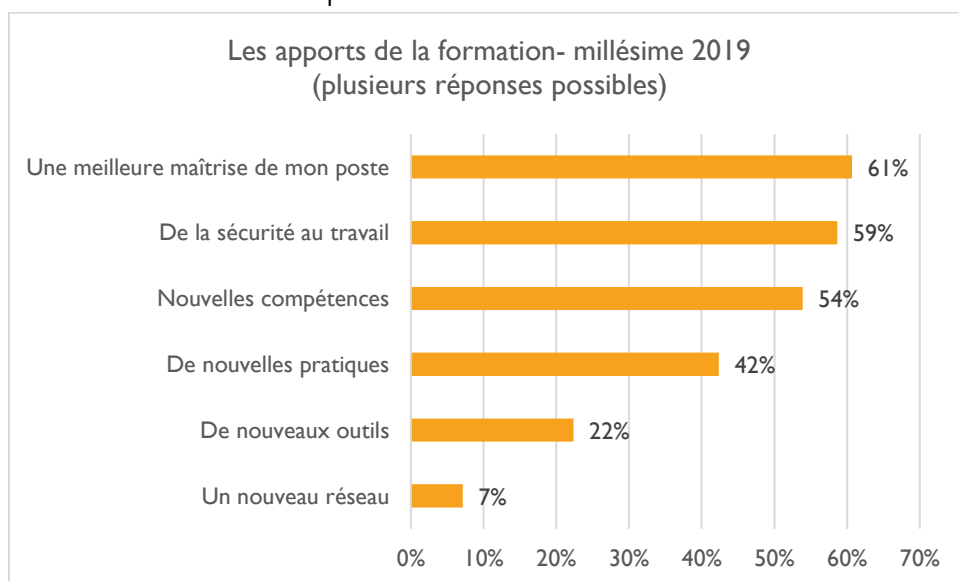
- 65 entreprises ont été bénéficiaires d'une action de la programmation. Parmi elles, 28 avaient déjà bénéficié d'une action de la programmation 2019. Cela porte donc à 465 le nombre total d'entreprises bénéficiaires des actions de la programmation 2019.
- 15% des entreprises bénéficiaires d'une action réalisée en 2020 sont des entreprises de moins de 10 salariés.
- Elles sont exclusivement localisées dans le Grand Nouméa (74% à Nouméa, 26% à Paita).
- 60% des entreprises bénéficiaires ont inscrits au moins deux salariés aux actions de formation.
- Concernant les stagiaires :
  - o 15% étaient des femmes
  - o 90% étaient en CDI



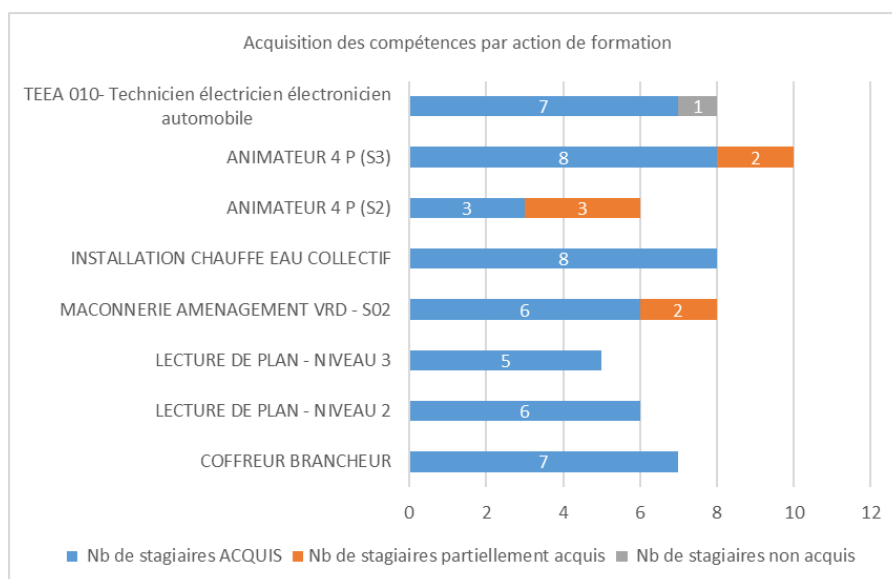
## Impact des actions de formation

### Concernant les retours à chaud

- La satisfaction au regard de la formation : au global, 67% des stagiaires se disent très satisfaits de la formation. Ce taux est un peu plus élevé lorsqu'on évoque spécifiquement l'accueil au centre de formation ou l'animation de la formation (respectivement 77% et 75%), et un peu moins lorsqu'il s'agit de la durée de la formation (58%).
- 85% des participants estiment que la formation leur servira dans leur poste.
- De façon plus spécifique, 69% des stagiaires ont estimé que l'apport de la formation était multiple.





### Concernant l'acquisition des compétences



L'information relative à l'acquisition des compétences abordées en formation n'a été transmise que pour 50 stagiaires sur les 328. Pour ces 50 stagiaires, le taux d'acquisition des compétences, qui est évalué par chaque organisme de formation, s'élève à 88%.

## BILAN FINANCIER



	<b>Frais de gestion</b> Maximum 12 %		<b>Dépense annuelle</b> Moins de deux fois le montant des charges de l'année
---	---	---	---

### Excédent au 31 décembre 2020

L'exercice 2020 présente un résultat net de **51 981 132 XPF**.

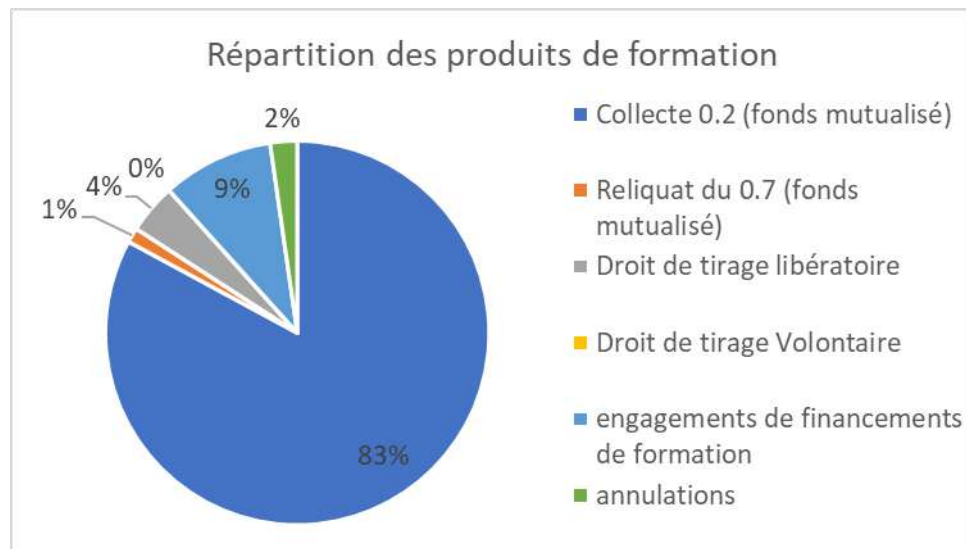
### Ressources

Les ressources du Fonds proviennent principalement de la contribution des employeurs de 0.2% de leur masse salariale, collectée depuis le 1er avril 2017.

#### Répartition des ressources par nature

Nature de collecte	2018	2019	2020
<b>Collecte 0.2 (fonds mutualisé)</b>	470 398 158 XPF	378 038 891 XPF	414 322 378 XPF
<b>Reliquat du 0.7 (fonds mutualisé)</b>	40 120 014 XPF	18 795 331 XPF	6 228 320 XPF
<b>Droit de tirage libératoire</b>	24 440 696 XPF	36 332 766 XPF	21 042 177 XPF
<b>Droit de tirage Volontaire</b>	2 249 938 XPF	179 424 XPF	-
<b>Total des produits</b>	<b>537 208 806 XPF</b>	<b>433 346 412</b>	<b>441 592 875 XPF</b>

Cependant, pour arriver au total des produits de formation qui s'élève à **499 871 018 XPF**, il faut y ajouter les engagement de financements de formation (**46 920 143 XPF**) et les annulations (**11 358 000 XPF**) qui viennent pondérer les engagements.



### Répartition des recettes par mois

L'encaissement des recettes se répartit selon son origine :

- La collecte via la CAFAT n'est pas calée sur un reversement trimestriel régulier. Des décalages perdurent. A noter cependant que le fichier des données et le solde de la dernière collecte ont pu être livrés à la fin du mois de mars 2021.
- Les reliquats du 0.7% sont versés en début d'année au plus tard le 31 mars.
- Les droits de tirage sont quant à eux reçus au fil de l'eau.

### Dépenses

#### Les charges de l'année s'élèvent à 455 299 907 XPF

Le Fonds doit présenter des disponibilités au 31 décembre 2020 inférieures à **910 millions XPF** pour être en conformité avec l'article R544-19 du code du travail de la Nouvelle-Calédonie. Le fonds a présenté cette conformité dès la première année. Au 31 décembre 2020 les disponibilités du Fonds était de **410 millions XPF**.

Article R. 544-19 Modifié par la délibération n° 58/CP du 30 mars 2017 - Article 5-III :

"Les disponibilités dont dispose le fonds au 31 décembre de l'exercice ne peuvent excéder le double du montant des charges comptabilisées au titre du même exercice. Les excédents non utilisés dans les conditions prévues ci-dessus sont reversés au budget de la Nouvelle Calédonie, avant le 30 juin. Ces dispositions s'appliquent à compter de la troisième année suivant l'année de démarrage des activités du fonds".

### Dépenses par objet

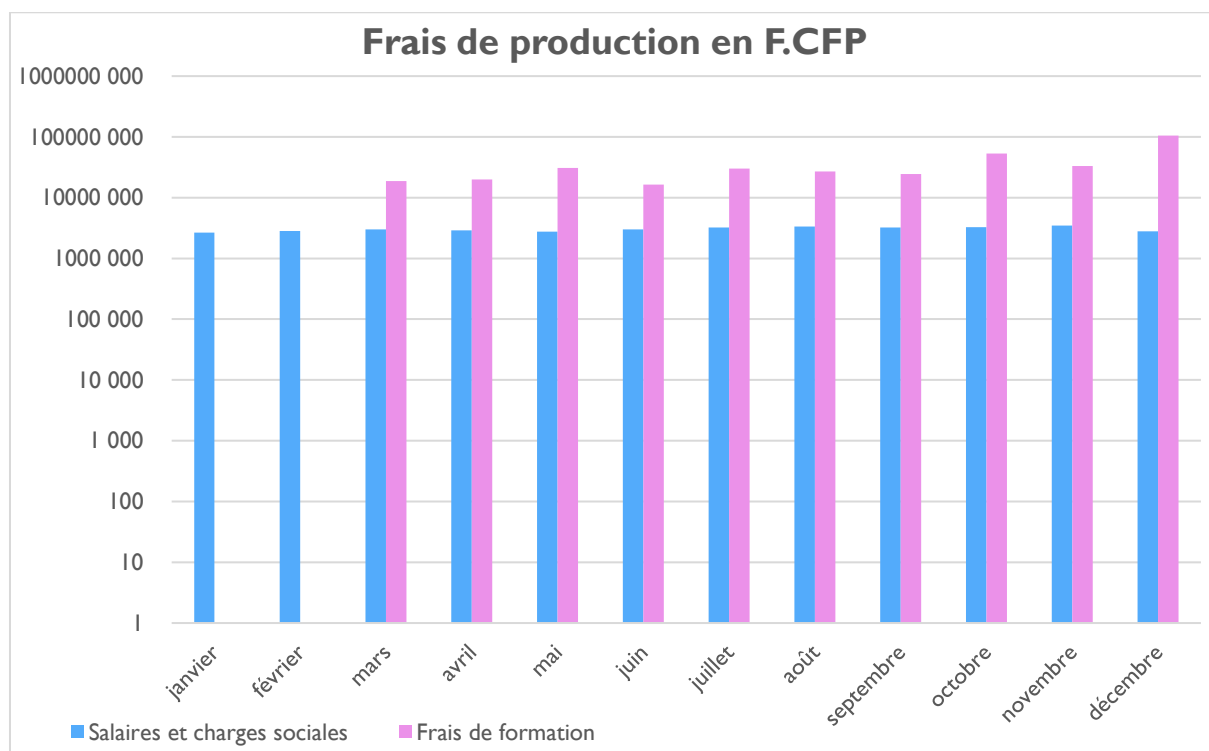
Dépenses par objet	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Actions de FPC	352 894 281	447 343 721	230 215 106	59 948 635
Accompagnement VAE	2 236 897	974 317	1 318 314	1 137 217
Bilans de compétences	1 814 739	2 133 806	458 676	0
Lutte contre illettrisme	1 862 630	1 591 090	431 556	0
Evaluations	0	78 519	36 736	
Ingénierie	6 100 000	3 350 000	3 050 000	
Information - orientation des stagiaires			0	0
Accompagnement des dispositifs de formation	35 204 612	36 507 780	30 090 006	16 332 010
Information employeurs	5 712 534	5 645 345	2 256 819	
Frais de gestion	39 671 702	44 544 589	40 340 122	29 034 698
Indemnisation administrateurs				
<b>Total</b>	<b>445 497 395</b>	<b>542 169 167</b>	<b>308 197 335</b>	<b>106 452 560</b>

### Dépenses par nature

Dépenses par nature	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
60- ACHATS	691 423	746 734	1 117 512	622 155
<i>Dont 6042- Achats d'études</i>				
61- SERVICES EXTERIEURS	12 260 271	12 649 864	12 539 935	7 365 433
<i>Dont 6132 Locations immo formation</i>				
62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS	21 323 170	20 738 066	15 571 611	10 395 780
<i>Dont 623- Publicité, relations publiques, publications</i>	5 764 004	5 870 671	3 568 780	342 435
<i>Dont 625- Déplacement, missions, réceptions</i>	567 357	920 385	1 328 278	1 175 345
63- IMPOTS ET TAXES	204 505	222 471	159 794	67 846
64- CHARGES DE PERSONNEL	39 068 879	42 796 856	36 506 314	24 167 996
<i>Dont 6411- Personnel fonctions opérationnelles</i>	32 543 912	36 507 780	30 090 006	16 332 010
<i>Dont 6412- Personnel fonctions supports</i>	6 524 967	6 289 076	6 416 308	7 835 986
65- CHARGES DE FORMATION	277 592 394	371 131 572	168 328 436	49 445 530
<i>Dont 65611 Frais pédagogiques</i>	176 032 760	216 370 626	117 501 838	38 350 337
<i>Dont 65612 Rémunérations stagiaires</i>	49 994 048	56 624 947	37 003 169	10 486 005
<i>Dont 65613 Frais de déplacement</i>	737 789	2 509 688	1 186 953	443 318
<i>Dont 65614 Frais d'hébergement</i>	397 301	502 456	575 296	123 620
<i>Dont 65615 Frais de restauration</i>	313 901	515 750	279 969	42 250
65- AUTRES CHARGES	1 000 772	1 001 319	719 394	686 734
66- CHARGES FINANCIERES				
67- CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000	0	0	21 818
68- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	103 156 493	94 046 747	85 014 293	22 344 004
<i>Dot/prov. Engt de fnct form.</i>				
<i>Dont 681511 Regul</i>	85 453 523	82 748 791	66 750 396	11 640 322
<i>Dont 681740 Dot/prov. Adhérents</i>	9 802 512	3 036 000	11 759 954	8 664 736
69- PARTICIPATION DES SALARIES				
<b>TOTAL</b>	<b>455 299 907</b>	<b>543 333 629</b>	<b>319 957 289</b>	<b>115 117 296</b>

### Charges de fonctionnement

La dépense est principalement tournée vers les charges de personnel. Toutes ses charges ne sont pas imputées aux frais de gestion. 80% du salaire de la Conseillère en charge en outre du système d'information, 100% du salaire des Conseillères Formation et 50% du salaire de la Directrice sont dédiés aux services opérationnels.



Il est à noter que les frais de production sont largement impactés par les coûts RH.

### Charges de formation

Les engagements bruts de l'année 2020, donc exclusivement dédiés à la formation - s'élèvent à **324 503 051 XPF** soit une baisse enregistrée de 19% par rapport à l'année précédente.

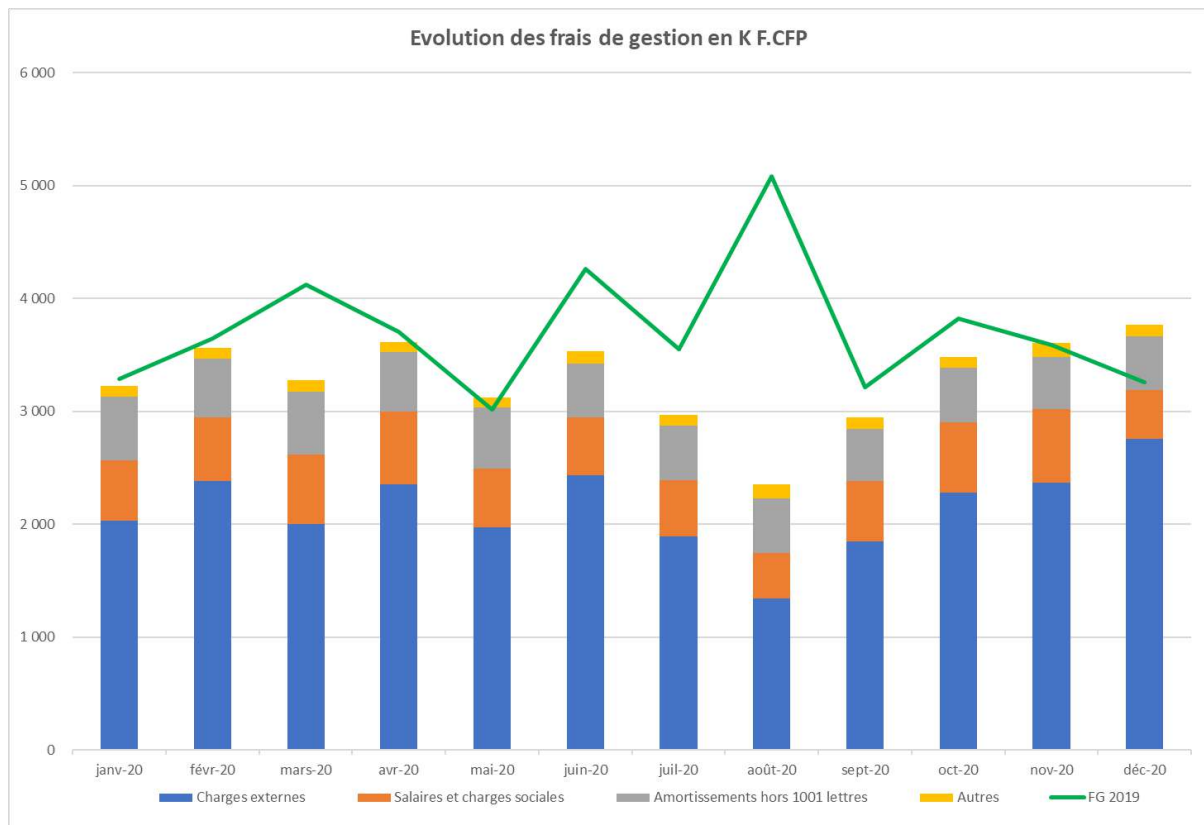
- **206 880 352 XPF** effectivement payées au 31 décembre 2020,
- **32 169 176 XPF** payées au cours du premier trimestre 2021
- Et **85 453 523 XPF** restant à payer en 2021

A cela se soustraient les extournes de charges de formation ainsi que la reprise des provisions pour charges de formation à la clôture de l'exercice N-1.

### Frais de gestion

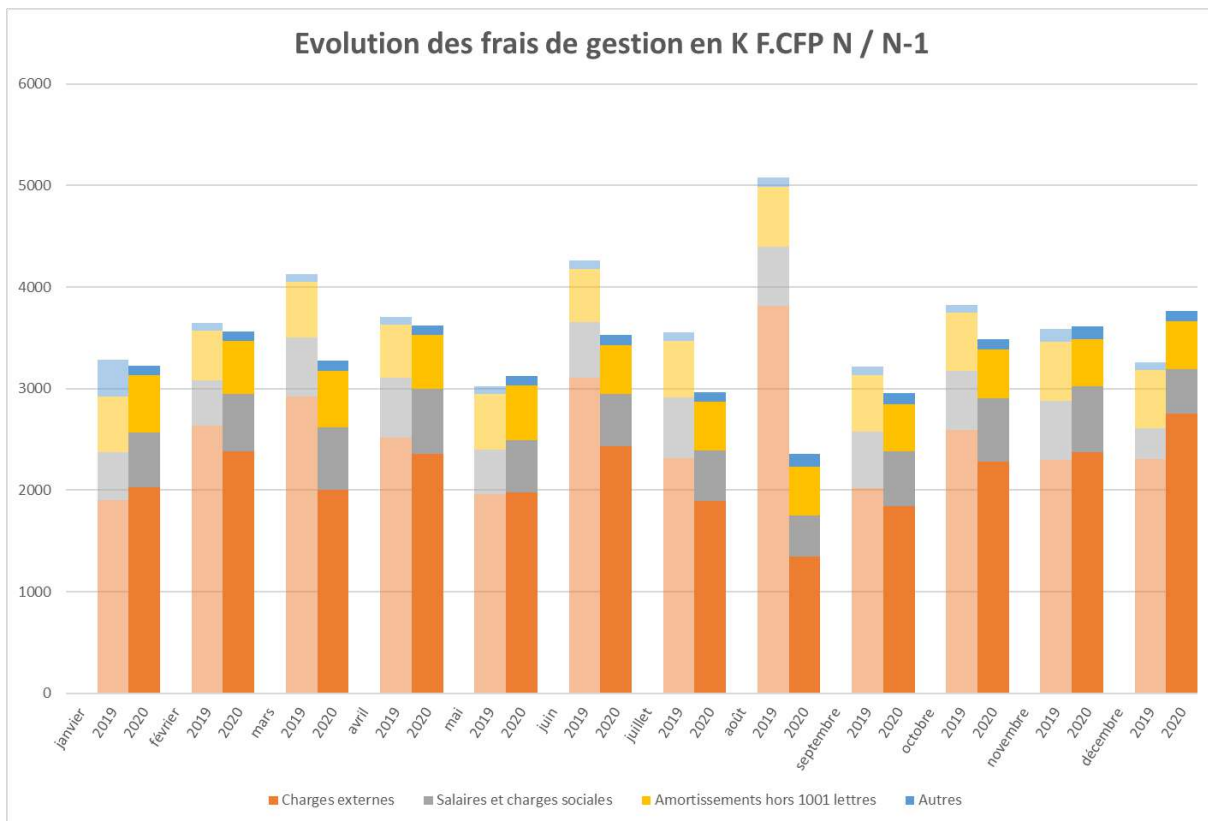
Les frais de gestion sont plafonnés à 12% de la collecte annuelle, ce plafond ne s'appliquant pas la première année de production. Le Fonds présente des frais de gestion de **8.12%** pour cette année de mise en œuvre.





Ce sont principalement les "charges externes" soit les loyers, la location du Système d'information, les honoraires pour l'externalisation de la comptabilité et de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage sur le SI qui pèsent sur les frais de gestion.

Si on observe la différence de comportement entre les charges 2019 et 2020, on constate une baisse significative, provoquée par un meilleur lissage des charges externes dû notamment à l'abandon de certains lots du SI et aux événements RH qui ont marqué l'année tel que deux congés maternité et le départ de deux salariées.

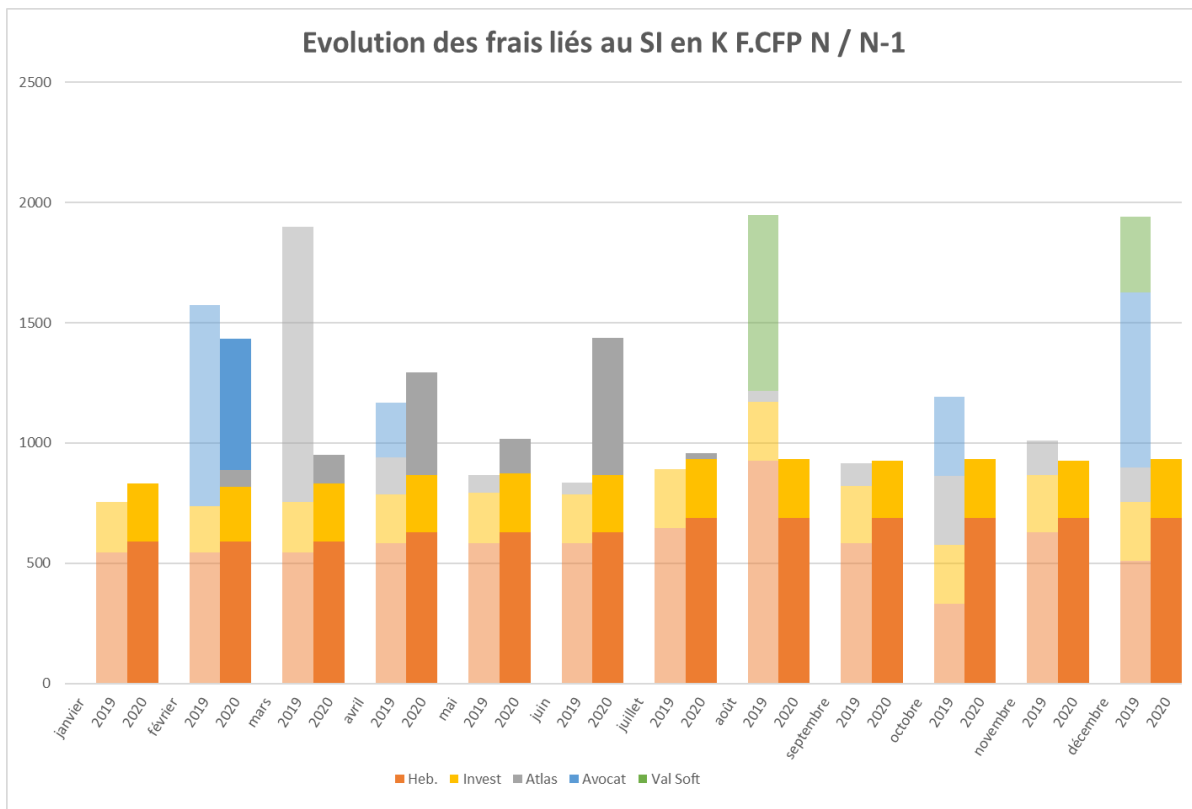


### Point sur le système d'information

MyOPCA est un processus critique pour le FIAF tant au niveau de la gestion quotidienne, de la sécurité des données, que du reporting.

L'installation du logiciel a nécessité l'externalisation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et prend du retard dans son implémentation. L'AMOA a constitué un surcoût dans le projet de plus de 2 millions en 2019 et de 1.3 millions en 2020. A cela viennent s'ajouter les frais d'avocat, ainsi que la mise en conformité avec les RGPD.

La livraison de certains lots complémentaires a dû être stoppée.



Cette situation retient toute l'attention de la direction et du Conseil d'Administration mais nécessite un plan d'actions et des moyens financiers pour sécuriser cet outil central à la gestion du FIAF.

## Perspectives

Le FIAF entend dérouler sa ligne sur les valeurs de flexibilité et d'autonomisation des entreprises, en partenariat avec les organismes de formation du territoire et les formateur(trice)s professionnel(le)s.

Les principes d'ouverture et d'inclusion sont les maitres mots, tant dans les méthodologies utilisées que dans les services offerts.

La diversification des outils de montée en compétences et leur valorisation vont faire l'objet d'un travail de fonds et du financement de diverses initiatives apprenantes qui s'éloignent des modèles classiques proposés.

## Annexes

### Annexe 1 – Architecture des commissions

#### Les organes consultatifs

Les organes consultatifs préparent les recommandations ou les délibérations à soumettre au CA. Ils ne sont pas décisionnaires et de ce fait peuvent se réunir sans condition de quorum, si les deux collègues sont représentés.

La commission de contrôle :

- Elle se réunit au moins une fois par an avant le CA qui arrête les comptes.
- Elle est composée de deux représentants de chacun des collèges et du commissaire aux comptes désigné. Le Trésorier et le Trésorier-adjoint sont invités en qualité d'auditeurs libres.
- Son rôle est de rapporter et de faire des recommandations au CA avant l'arrêt des comptes.

La commission CAFAT :

- Elle se réunit à la demande de la Directrice et est témoin des échanges par mail entre le FIAF et la CAFAT dans son rôle de tiers collecteur. Elle est composée d'un représentant de chacun des collèges et les membres du CA du FIAF siégeant également au CA de la CAFAT sont automatiquement intégrés aux échanges pour information.
- Son rôle est de rapporter et de faire des recommandations au Bureau et/ou CA pour le suivi de la convention

La commission SI :

- Les membres se réunissent lors des comités de pilotage organisés par ValSoftware.
- Elle est composée d'un représentant de chacun des collèges.
- Son rôle est de rapporter et de faire des recommandations au Bureau/CA pour le suivi de la mise en place du SI.

#### Les organes de décision

Les organes de décision doivent respecter les conditions de quorum, puisqu'ils peuvent acter des décisions par délégation du CA.

La commission d'approbation :

- Elle se réunit à la demande de la Directrice et/ou des conseillères formation en charge des projets.
- Elle est composée de deux représentants titulaires de chacun des collèges, et de deux représentants suppléants.

- Son rôle est d'autoriser ou non les demandes dérogatoires et d'en fixer les règles de prise en charge, qui peuvent être égales ou en deçà des règles de gestion appliquées. Elle examine l'opportunité des projets proposés et participe aux commissions de consultation, pour émettre un avis sur les offres.

La commission de suivi des règles de gestion :

- Elle se réunit autant que de CA, le mois qui précède.
- Elle est composée de deux représentants de chacun des collèges.
- Son rôle est de rapporter, faire des recommandations au CA sur les affectations des enveloppes, et ses membres peuvent également procéder à la vérification aléatoire de la tenue des dossiers du Fonds et des process. Pour cette dernière mission, un entretien avec la Directrice peut constituer un préalable aux éventuelles recommandations au CA. Par ailleurs, cette commission est décisionnelle quant à l'allègement ou la consolidation des règles de gestion tant que ces modifications ne concernent pas les aspects de gouvernance ou d'affectation des enveloppes.

Ces organes ont pour objet de flexibiliser l'action du Fonds. Le rôle de la commission d'approbation est central en ce sens qu'il observe et valide ou discute les projets soumis dans le cadre des achats du FIAF ou en cas de recours d'un employeur sur le champ du financement des plans de formation.